New Nouveau
Brunswick

Solicitor General

Solliciteur général

Annual Report

Rapport annuel

1990-1991

CNB 91058

92-01968/

1990-1991 Annual Report

Published by:
Department of the Solicitor General
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

November 1991

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-564-4

ISSN 0847-5687

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1990-1991

Publié par:
Ministère du Solliciteur général
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Novembre 1991

Services de design:
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition:
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-564-4

ISSN 0847-5687

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

New Nouveau
Brunswick

Solicitor General Solliciteur général

Annual Report **Rapport annuel**

1990-1991

To the Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant Governor of the Province of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my pleasure to submit to your Honour the Annual Report of the Department of the Solicitor General for the fiscal year 1 April, 1990 to 31 March, 1991.

Respectfully submitted,

Conrad Landry
Solicitor General

To the Honourable Conrad Landry
Solicitor General
Legislative Assembly
Fredericton, N. B.

Dear Mr. Minister:

On behalf of the staff of the department, I am pleased to present to you the Annual Report describing the operation of the Department of the Solicitor General throughout the 1990-91 fiscal year.

Respectfully submitted,

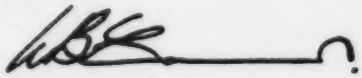

William B. Connor
Deputy Solicitor General

L'honorable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel du ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le solliciteur général,

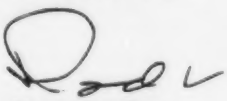

Conrad Landry

Monsieur Conrad Landry
Solliciteur général
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom du personnel du ministère, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère du Solliciteur général qui décrit les activités entreprises par ce ministère au cours de l'exercice 1990-1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le solliciteur général adjoint,

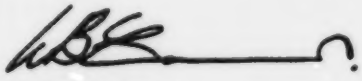

William B. Connor

Table of Contents

Introduction 7

Policy, Planning And Evaluation 13

Administration 17
General 18
Human Resource Services 18
Financial Services 20
Systems and Services 21

Correctional Services Division 23
General 24
Central Office 25
Adult Institutional Services 27
Community Services 29
Victim Services 31
Young Offender Services 33

Policing Services Division 37
General 38
Policing Services Administration 39
Municipal Policing Branch 41
Inspections 43
Gun Control 44
Commercial Vehicle Enforcement 44

Sheriff/coroner Division 46
General 47
Office of the Chief Sheriff/coroner 47
Sheriff Services 48
Coroner Services 50

Appendices
Appendix 1: Boards and Commissions 54
Appendix 2: Financial Overview 56

Table des matières

Introduction 7

Politique, planification et évaluation 13

Administration 17
Généralités 18
Services des ressources humaines 18
Services financiers 20
Systèmes et services 21

Division des services correctionnels 23
Généralités 24
Bureau central 25
Service des établissements pour adultes 27
Services communautaires 29
Services aux victimes 31
Services aux jeunes contrevenants 33

Division des services de police 37
Généralités 38
Administration des services de police 39
Direction des services de police municipaux 41
Inspections 43
Réglementation des armes à feu 44
Application des lois sur les véhicules utilitaires 44

Division des shérifs-coroners 46
Généralités 47
Bureau du shérif-coroner en chef 47
Services des shérifs 48
Services des coroners 50

Annexes
ANNEXE I Conseils et commissions 55
ANNEXE II Aperçu de la situation financière 57

Department of the Solicitor General
Ministère du Solliciteur général
1990-1991

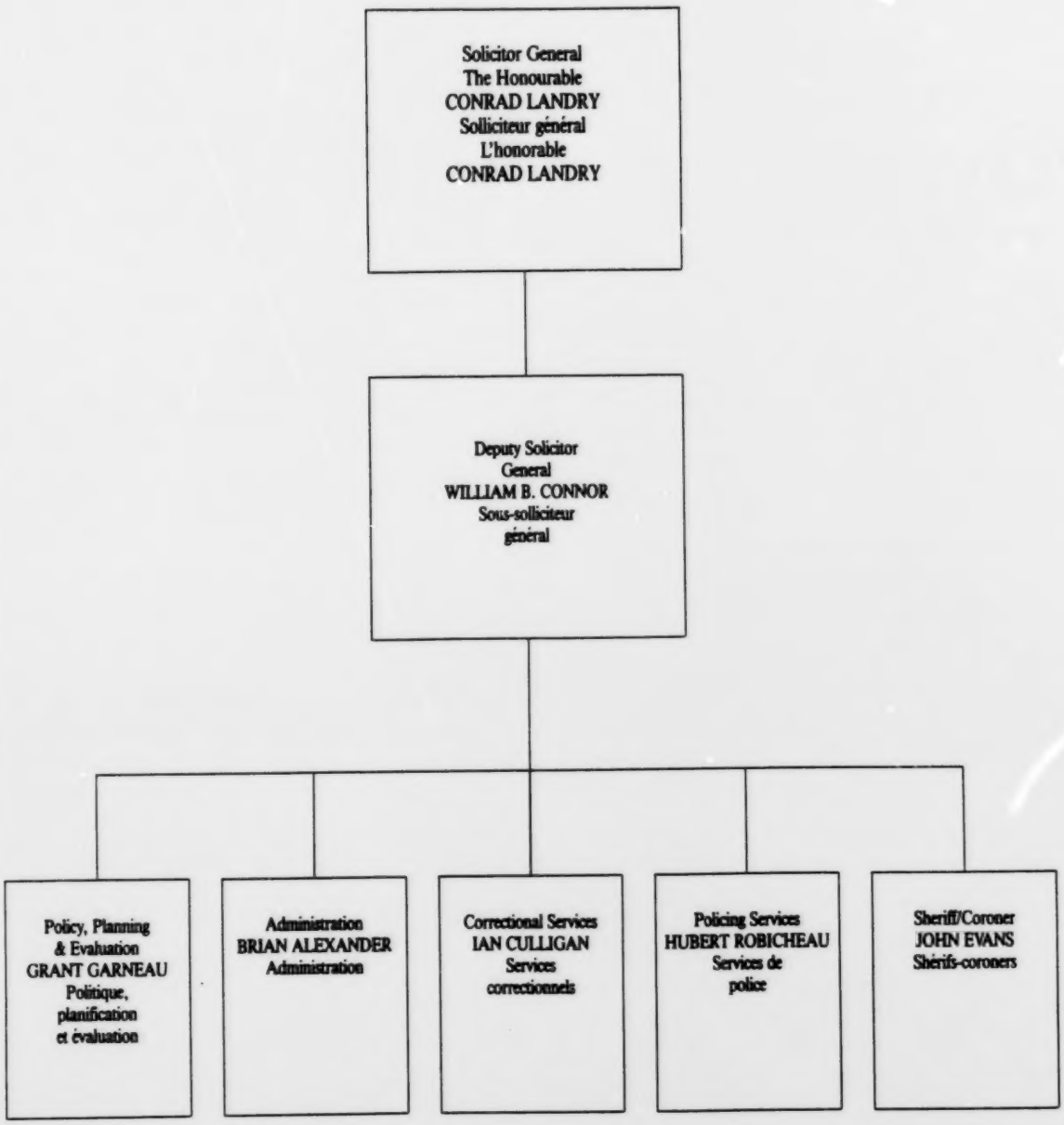

Introduction

The Office of the Solicitor General was created in compliance with the direction contained in the Agenda for Change to ensure a new dedication to fairness within the Administration of Justice in New Brunswick.

The Solicitor General was appointed in October, 1987. Subsequent Orders-in-Council designated the Solicitor General a member of the Executive Council and transferred responsibility from the Minister of Justice to the Solicitor General for the *Compensation for Victims of Crime Act*, the *Coroners Act*, the *Corrections Act*, the *Custody and Detention of Young Persons Act*, the *Intoxicated Persons Detention Act*, the *Parole Act*, the *Police Act* (Parts I and IV), the *Private Investigators and Security Services Act*, the *Salvage Dealers Licensing Act*, the *Sheriffs Act*, the *Training School Act* and the *Victim Services Act*.

During the 1988 spring session of the Legislature, amendments were made to the *Executive Council Act* to perfect the appointment of the Solicitor General and to create a Department of the Solicitor General.

This Annual Report reflects the structures, programs and initiatives undertaken by the Department of the Solicitor General during the 1990-91 fiscal year.

Objective

The overall objective of the Department of the Solicitor General is to ensure the Administration of Justice through the enforcement of criminal law, the delivery of correctional services, the delivery of services to victims of crime, and the delivery of sheriff/coroner services in the province.

To achieve its objective, the Department is organized into two support components and three operational divisions:

- Policy, Planning and Evaluation
- Administration
- Correctional Services Division
- Policing Services Division
- Sheriff/Coroner Division

Introduction

Le bureau du Solliciteur général a été créé dans le cadre du programme "Vers un changement» dans un effort pour garantir une administration encore plus impartiale de la justice au Nouveau-Brunswick.

Le Solliciteur général a été nommé en octobre 1987. Des décrets en conseil adoptés ultérieurement l'ont désigné membre du Conseil exécutif. Par ailleurs, les lois suivantes, qui étaient du ressort du ministre de la Justice, sont passées sous sa responsabilité. Il s'agit de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, la *Loi sur les coroners*, la *Loi sur les services correctionnels*, la *Loi sur la garde et la détention des adolescents*, la *Loi sur la détention des personnes en état d'ivresse*, la *Loi sur la libération conditionnelle*, la *Loi sur la police* (parties I et IV), la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, la *Loi sur les licences de brocanteurs*, la *Loi sur les shérifs*, la *Loi sur le Centre de formation* et la *Loi sur les services aux victimes*.

Durant la session du printemps de 1988 de l'Assemblée législative, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le Conseil exécutif* afin de créer un ministère du Solliciteur général et de confirmer le Solliciteur général dans ses fonctions.

Le présent rapport annuel rend compte des structures, des programmes et des projets entrepris par le ministère au cours de l'exercice 1990-1991.

Objectif

L'objectif global du ministère consiste à assurer l'administration de la justice provinciale au moyen de l'application du droit criminel, de la prestation de services correctionnels, de services aux victimes d'actes criminels et de services des shérifs-coroners dans la province.

Pour atteindre cet objectif, le ministère est doté de deux composantes de soutien et de trois divisions opérationnelles :

- Politique, planification et évaluation
- Administration
- Division des services correctionnels
- Division des services de police
- Division des shérifs-coroners

Strategic Direction

In October, 1988, as part of the overall government economic strategic planning initiative, the Department of the Solicitor General developed a 10 year strategic framework. The following outlines the objectives set and accomplishments to date:

- **Establishment and Maintenance of an Independent Department of the Solicitor General**

  To be totally independent of all support and operational functions provided by the Department of Justice.

  The Department of the Solicitor General has established its own administrative and operational support infrastructure and now operates as a fully autonomous government department.

- **Contribution to the Government's Overall Objective of Fiscal Responsibility**

  To manage the budget attempting to eliminate over-expenditures while maintaining essential services.

  Accomplishments:

  The mechanism used to determine the 1990-91 funding level for the Department was the Zero Base budget process. All areas of the Department were scrutinized by Budget Committee with the objective of maintaining service while minimizing cost.

- **Enhancement of the Quality of Service within the Economic Constraints of Government**

  To ensure all programs and services currently offered by the department are available throughout the province and that the province implements basic services in keeping with changes to the *Criminal Code* and other legislation in order to fulfill its legislative mandate.

  Accomplishments:

  During the year the Department has been able to maintain its current level of service throughout the province. Work continued towards enhancement of the quality of service delivery to victims. In particular, all operational divisions participated in the development of strategies to respond to victims of family violence.

Direction stratégique

En octobre 1988, le ministère a élaboré un plan de travail stratégique de dix ans dans le cadre du projet global de planification stratégique du gouvernement en matière économique. Les objectifs établis et les réalisations accomplies à ce jour sont les suivants :

- **Création et maintien d'un ministère du Solliciteur général indépendant,** totalement séparé de toutes les fonctions de soutien et des opérations assurées par le ministère de la Justice.

  Le ministère du Solliciteur général s'est doté d'une infrastructure pour les fonctions de soutien à l'administration et aux opérations; il est donc, à présent, un organisme gouvernemental totalement autonome.

- **Contribution à l'objectif global du gouvernement en matière de responsabilité fiscale.** Il s'agit, en l'occurrence, de gérer le budget du ministère en essayant d'éliminer le dépassement de crédit tout en maintenant les services indispensables.

  Réalisations :

  L'utilisation de la technique du budget à base zéro a permis de déterminer le volume de financement nécessaire au ministère pour 1990-1991. Un comité budgétaire a étudié de près tous les domaines couverts avec pour objectif le maintien des services tout en réduisant les coûts au plus bas.

- **Amélioration de la qualité des services dans le cadre des contraintes économiques du gouvernement.** Dans cette optique, et afin de s'acquitter du mandat qui lui est imparti, le ministère mettra en oeuvre les services de base, compte tenu des modifications apportées au *Code criminel* et aux autres lois et rendra disponibles dans l'ensemble de la province tous ses programmes et services.

  Réalisations :

  Le ministère a réussi à maintenir pendant l'année le niveau de ses services dans toute la province. Les efforts poura améliorer la qualité des prestations de services aux victimes se poursuivent. En particulier, toutes les divisions opérationnelles ont participé à l'élaboration de stratégies visant à aider les victimes de la violence familiale.

- **Implementation of the Government's Official Languages Policy**

  To ensure services to the public are available in both official languages.

  Accomplishments:

  This Department had its Official Language Profile approved during the year.

- **Increased Automation of Management Information Systems**

  To meet management information requirements in a timely, efficient manner to increase productivity at an operational level.

  Accomplishments:

  A Strategic Information Plan, intended to guide the Department in the development of automated computer systems, was completed. As well, a financial system that provides expenditure reports on a regular and as needed basis was developed.

- **Establishment of a Long-range Capital Construction Program**

  To replace antiquated correctional facilities throughout the province.

  Accomplishments:

  During the year work continued on the major review and update of the masterplan for the delivery of all Custodial services in the province. Particular emphasis was placed upon facility requirements.

- **Examination of Privatization of Services within the Department**

  To determine costs and benefits to the department in the area of privatization.

  Accomplishments:

  One of the aspects of the Zero Base budget process was to identify programs within the Department that could be considered for possible transfer to the private sector. At the same time a study conducted by the Board of Management of the Sheriff/Coroner program was undertaken. In neither instance were any potential candidates for privatization identified.

- **Mise en oeuvre de la politique gouvernementale sur les langues officielles.** Le ministère fera en sorte que les services destinés au public soient disponibles dans les deux langues officielles.

  Réalisations :

  Le profil du ministère en matière de langues officielles durant l'année a été approuvé.

- **Développement accru de systèmes intégrés de gestion automatisée.** Satisfaire aux exigences en matière de gestion informatisée de manière opportune et efficace afin d'augmenter la productivité sur le plan opérationnel.

  Réalisations :

  Un plan d'information stratégique établi pour servir de guide au ministère pour l'élaboration de systèmes informatiques automatisés a été complété. Un programme financier produisant des rapports de dépenses continus et selon les besoins a également été créé.

- **Mise en place d'un programme d'immobilisations à long terme.** Il s'agira de remplacer les établissements correctionnels vétustes dans toute la province.

  Réalisations :

  L'importante étude et mise à jour du plan directeur sur la prestation des services de garde de la province s'est poursuivie pendant l'année. Elle a porté principalement sur les besoins en installations.

- **Examen de la privatisation des services au sein du ministère**. La privatisation devra être envisagée du point de vue des coûts-avantages pour le ministère.

  Réalisations :

  L'un des objectifs de l'emploi de la technique du budget à base zéro était de définir les programmes au sein du ministère susceptibles d'être transférés au secteur privé. De son côté, le Conseil de gestion avait entrepris une étude sur le programme de shérif-coroner. Cependant, dans les deux cas, aucun candidat possible pour la privatisation n'a été désigné.

- **Assurance that all Operational Policies and Procedures comply with the Charter of Rights and Freedoms**

  To establish a process to review all present and proposed operational policies and procedures to ensure *Charter* compliance.

  Accomplishments:

  A comprehensive review of Correctional Law policies and procedures has been completed. This review ensured all policies and procedures in force within the Correctional Services Division complied with constitutional guarantees contained in the *Charter of Rights and Freedoms*.

- **Contribution to the Economic Well-being of the Province**

  To promote economic stimulation in the province. To increase marketable trade skills of "clients of the system".

  Accomplishments:

  The Correctional Services Division continued to be an active participant in the government's Youth Strategy. Specifically, literacy and upgrading programs targeted for youth age 15-24 have continued as part of the strategy in provincial correctional institutions. Liaison with Access Centres has ensured that offenders receive services in the community.

- **Conformité à la *Charte des droits et libertés* de toutes les règles et modalités opérationnelles.** Il s'agira d'établir un processus de révision systématique des règles et modalités opérationnelles présentes et proposées afin d'en assurer leur conformité à la *Charte*.

  Réalisations :

  La révision des règles et modalités en matière correctionnelle est terminée. Ce travail visait à s'assurer que toutes les politiques et procédures en vigueur à la Division des services correctionnels sont conformes aux garanties constitutionnelles enchâssées dans la Charte canadienne des droits et libertés.

- **Contribution au bien-être économique de la province.** Le ministère contribuera à l'essor économique de la province et cherchera à accroître les compétences professionnelles monnayables des «clients du système».

  Réalisations :

  La Division des services correctionnels a continué à participer activement au programme gouvernemental Stratégie-Jeunesse, et tout particulièrement aux programmes d'alphabétisation et de perfectionnement destinés aux jeunes de 15 à 24 ans. En restant en liaison avec les centres Accès, elle s'est assurée que les contrevenants bénéficient de services dans la communauté.

Percentage Allocation of Departmental Expenditures
(65.25 millions dollars)
Répartition des dépenses du ministère, exprimés en pourcentage
(65,25 millions de dollars)

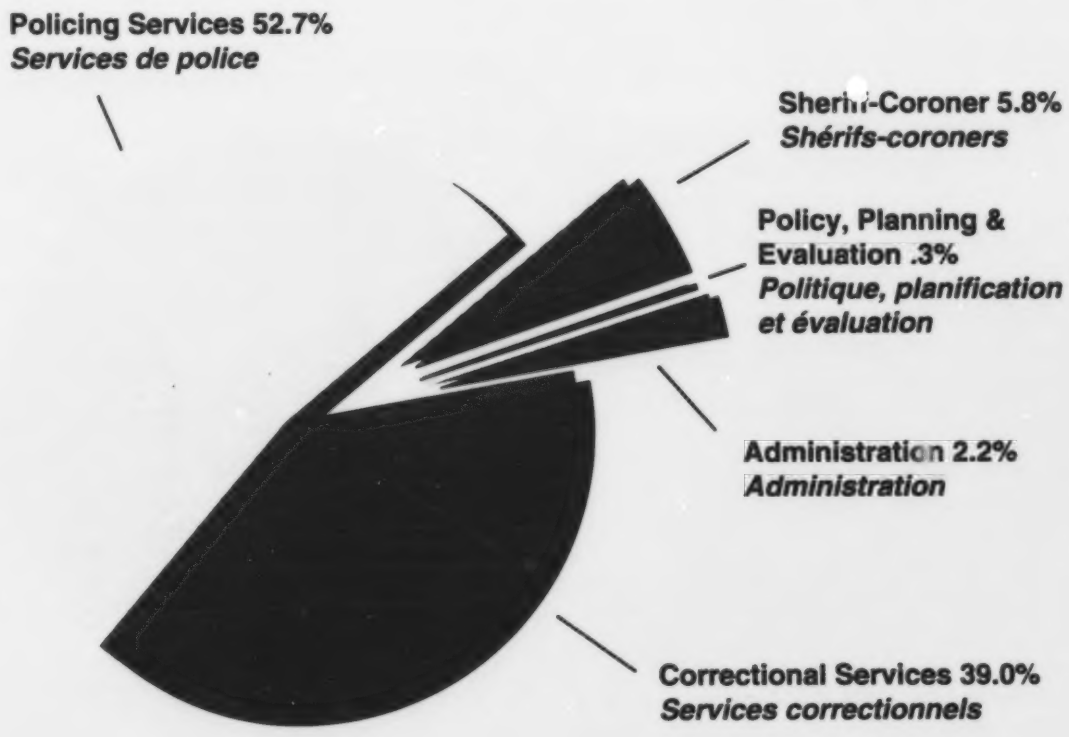

Percentage Allocation of Human Resources (792.4 Staff Years)
Répartition des ressources humaines, exprimée en pourcentage

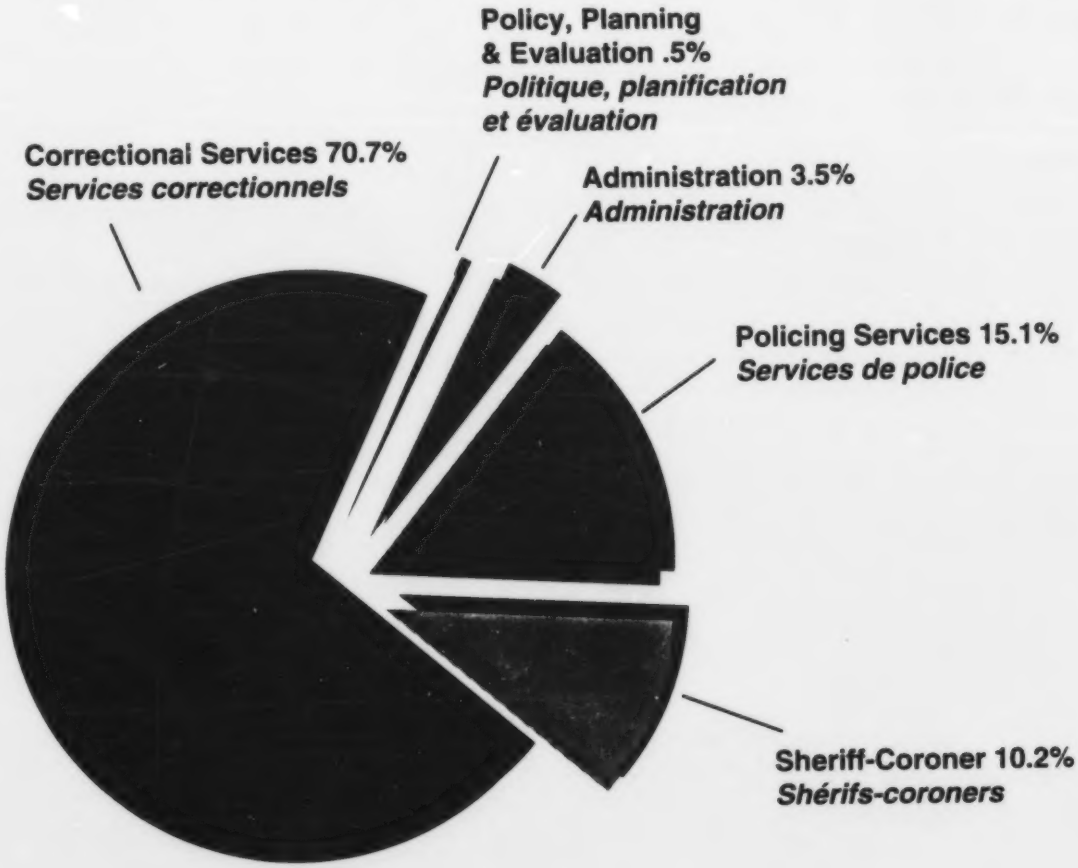

Policy, Planning and Evaluation

Overview

This support component is headed by the Assistant Deputy Minister.

The mandate of Policy, Planning and Evaluation is to provide information, policy analysis and advice to the Deputy Solicitor General and Senior Management of the Department in order to promote effective, efficient planning, organization, and delivery of programs and services.

The following services and programs are the specific responsibility of Policy, Planning and Evaluation:

- Strategic and Operational Planning
- Policy Analysis and Program Development
- Program Evaluation
- Statistical Analysis
- Federal/Provincial Relations
- Communications

Strategic and Operational Planning

In order to implement the overall government policy of fiscal restraint and accountablity, Policy, Planning and Evaluation assisted operational divisions in identifying essential program priorities for the fiscal year. Support was given to operational divisions in preparing submissions to the budget process.

During the year, work continued on a Comprehensive Policing Study. The objective of the study is to examine service delivery models for policing arrangements in the Province of New Brunswick. Three components of this study were managed by Policy, Planning and Evaluation personnel. In addition, assistance was given to the Policing Services Division in completing the Miramichi Regional Policing Study.

Work continued on a major review and update of the masterplan for the delivery of all custodial services in the province with particular emphasis upon facility requirements.

Policy, Planning and Evaluation also provided assistance to the Correctional Services Division during the Value for Money Study conducted by the Auditor General's Office and in developing a Response to the Review of Young Offender Services conducted by the Office of the Comptroller.

Politique, planification et évaluation

Vue d'ensemble

Cette composante de soutien relève du sous-ministre adjoint.

Elle a pour but de fournir des renseignements, des analyses de politiques et des conseils au Solliciteur général adjoint et à la haute direction du ministère afin de favoriser la planification, l'organisation et la prestation efficaces des programmes et services.

Les services et les programmes suivants relèvent plus particulièrement de la composante Politique, planification et évaluation :

- Planification stratégique et opérationnelle
- Analyse des politiques et conception des programmes
- Évaluation des programmes
- Analyse statistique
- Relations fédérales-provinciales
- Communications

Planification stratégique et opérationnelle

Afin de mettre en oeuvre la politique gouvernementale globale de restrictions budgétaires et de responsabilité, la composante a aidé les divisions opérationnelles à cerner les priorités dans les programmes de l'année financière et à préparer le programme budgétaire.

Au cours de l'année, l'étude globale portant sur les services de police afin d'en examiner les modèles de prestation au Nouveau-Brunswick s'est poursuivie. Le personnel de la composante s'est chargé de trois éléments de cette étude et a aidé la Division des services de police à compléter l'étude sur la police régionale de la Miramichi.

L'importante étude et mise à jour du plan directeur sur la prestation des services de garde dans la province, et particulièrement sur les installations nécessaires, s'est poursuivie.

La composante Politique, planification et évaluation a également appuyé la Division des services correctionnels pour l'étude sur l'optimisation des ressources menée par le Bureau du Vérificateur général, ainsi que pour l'élaboration d'une réponse à l'étude sur les Services aux jeunes contrevenants menée par le Bureau du Contrôleur.

Policy Analysis and Program Development

During the year several proposals for new initiatives and pilot programs were developed. Assistance was also given to operational divisions in the development of policies, protocols, program guidelines and training programs for new initiatives.

Staff members participated on the following Interdepartmental Committees: Aboriginal Affairs, Impaired Driving, AIDS, Family Violence, Forensic Psychiatric Services for Mentally Disordered Offenders, Family Law, Early Childhood Services, Gender Bias in the Criminal Justice System and the Tripartite Committee for mutual concerns of the Department of Health and Community Services, Justice, and the Department of the Solicitor General.

Extensive work continued on family violence, including: co-chairing a Provincial Symposium on Woman Abuse and the Criminal Justice System; assisting in the development of a training program for the introduction of protocols on Woman Abuse for to criminal justice personnel; and commencing work on the development of a strategy for the establishment of a public awareness campaign on family violence with the Departments of Health and Community Services, Justice, and the Women's Directorate. In addition, Policy, Planning and Evaluation continued to chair the steering committee on woman abuse statistical requirements for incidents coming to the attention of the criminal justice system.

Work commenced in conjunction with the Mental Health Commission and the Department of Justice, in completing a Needs Analysis of the Service Implications for New Brunswick of the proposed amendments to the *Criminal Code* relating to Mentally Disordered Offenders.

During the year, work on the Correctional Law Policies and Procedures Review was completed. The purpose of this review was to ensure that all policies and procedures in force within the Correctional Services Division comply with both the letter and the spirit of constitutional guarantees contained in the *Charter of Rights and Freedoms.*

Statistical Analysis

One of the key functions of the Policy, Planning and Evaluation component is the development and maintenance of statistical data bases for the department, as well as collation, analysis and

Analyse des politiques et conception des programmes

Plusieurs nouveaux projets et programmes-pilotes ont été proposés au cours de l'année. Une aide a également été fournie aux divisions opérationnelles en matière de conception de politiques, de protocoles, de lignes directrices des programmes et de programmes de formation.

Les membres du personnel ont participé aux comités interministériels sur : les affaires autochtones, la conduite avec facultés affaiblies, le sida, la violence familiale, les services de psychiatrie médico-légale pour les contrevenants atteints de déficience mentale, le droit de la famille, les services à l'enfance et l'égalité des sexes dans le système de justice criminelle, ainsi qu'au comité tripartite portant sur les préoccupations communes aux ministères de la Santé et des Services communautaires, de la Justice et du Solliciteur général.

Le travail sur la violence familiale s'est aussi poursuivi, comprenant : la co-présidence d'un symposium provincial sur le thème des femmes victimes de mauvais traitements et le système de justice criminelle; l'aide à la conception d'un programme de formation destiné au personnel du système de justice criminelle pour l'introduction de protocoles sur la violence faite aux femmes; les premiers travaux pour l'élaboration d'une stratégie en vue du lancement d'une campagne de sensibilisation à la violence familiale, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services communautaires, le ministère de la Justice et la Direction générale de la condition féminine. De plus, la composante a continué à présider le comité permanent chargé d'étudier les exigences en matière de staitistiques pour les cas de violence faite aux femmes et portés à l'attention du système de justice criminelle.

Des travaux ont débuté, en liaison avec la Commission de la santé mentale et le ministère de la Justice, pour compléter une analyse des besoins de modifications à la législation du Nouveau-Brunswick à la suite des modifications apportées au *Code criminel* pour les contrevenants atteints de déficience mentale.

La révision des règles et des modalités du droit correctionnel est terminée. Elle avait pour but de s'assurer de leur conformité, tant à l'esprit qu'à la lettre, aux garanties constitutionnelles enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés.*

Analyse statistique

La conception et l'entretien des bases de données statistiques du ministère, de même que la cueillette, l'analyse et la compilation des rapports statistiques sont des fonctions clés de la composante Politique, planification

compilation of statistical reports. This unit is responsible for the provision of ongoing statistics for incorporation into the budget process. In addition requests for information from other government departments and the general public are responded to by this unit.

During the year, ongoing statistical reports were prepared on ALERT Impaired Driving, Commercial Vehicle Enforcement, Victim/Witness Services, Adult Offender and Young Offenders Correctional Programs.

The automated statistical database component for the *Young Offender Information System* was implemented with statistical reports being generated from a computer database for the first time during the fiscal year .

In cooperation with the New Brunswick Association of Chiefs of Police, the RCMP, the Women's Directorate, and the Department of Justice, a pilot project was initiated to determine the feasibility of collecting ongoing statistical information on incidents of woman abuse coming to the attention of the criminal justice system. This project examined the capability of collecting information from the time an incident was reported to police until it was dealt with in the court process.

Federal/Provincial Relations

This responsibility includes representation of the Department at the Federal/Provincial Senior Officials level, and liaison with federal government agencies responsible for criminal justice matters, in particular, Justice Canada, Solicitor General Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Health and Welfare Canada, and Indian and Northern Affairs.

The Fifth Annual Public Sector Correctional Lawyers Conference was held in New Brunswick and was co-chaired by staff from Policy, Planning and Evaluation and Solicitor General Canada.

Briefing documents were prepared for Federal/ Provincial meetings of Ministers and Deputy Ministers responsible for Justice and Juvenile Justice.

Policy, Planning and Evaluation staff also participated in national meetings with the Canadian Centre for Justice Statistics, the Working Group on Aboriginal Justice Issues and the Federal/Provincial meeting on Police Policy Issues.

et évaluation. Celle-ci a la responsabilité de fournir des statistiques continues destinées à la préparation du budget. De plus, la composante doit répondre aux demandes de renseignements des autres ministères et du grand public.

Au cours de l'année, des rapports statistiques continus ont été préparés sur le programme ALERT (la conduite avec facultés affaiblies), l'application des lois sur les véhicules utilitaires, les services aux victimes et aux témoins, ainsi que sur les programmes des Services correctionnels pour les contrevenants adultes et les jeunes contrevenants.

La base de données statistiques automatisée pour le *système d'information relatif à la Loi sur les jeunes contrevenants* a été installée, donnant lieu pour la première fois à la production de rapports statistiques à partir d'un ordinateur.

L'association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, la GRC, la Direction générale de la condition féminine et le ministère de la Justice ont lancé en collaboration un projet-pilote pour déterminer si une collecte de renseignements statistiques continus sur les incidents portés à l'attention du système de justice criminelle et ayant trait aux femmes victimes de mauvais traitements serait réalisable. Le projet examine la possibilité de recueillir les renseignements depuis le moment où l'incident a été rapporté à la police jusqu'au moment où il est soumis aux tribunaux.

Relations fédérales-provinciales

Cette responsabilité consiste à représenter le ministère auprès des autorités supérieures des paliers fédéral et provincial et à assurer la liaison avec les organismes gouvernementaux fédéraux responsables en matière de droit pénal, notamment Justice Canada, le Solliciteur général du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique, Santé et Bien-être social Canada et les Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le personnel de la composante Politique, planification et évaluation et du Solliciteur général Canada ont co-présidé la cinquième conférence annuelle des avocats des services correctionnels du secteur public, organisée au Nouveau-Brunswick.

Des documents de travail ont été préparés pour les rencontres fédérales-provinciales des ministres et sous-ministres responsables de la justice et de la justice pour les jeunes.

Le personnel de la composante a également participé à des réunions nationales avec des représentants du Centre canadien de la statistique juridique, le groupe de travail sur les affaires autochtones en matière de justice, ainsi qu'à la réunion fédérale-provinciale sur les politiques des services de police.

Communications

The major discharge of responsibilities in respect of communications was the preparation of speeches and press releases for the Solicitor General.

Communications

La préparation des discours et des communiqués pour le compte du Solliciteur général constituait la principale responsabilité dans le secteur des communications.

Administration
1990-1991

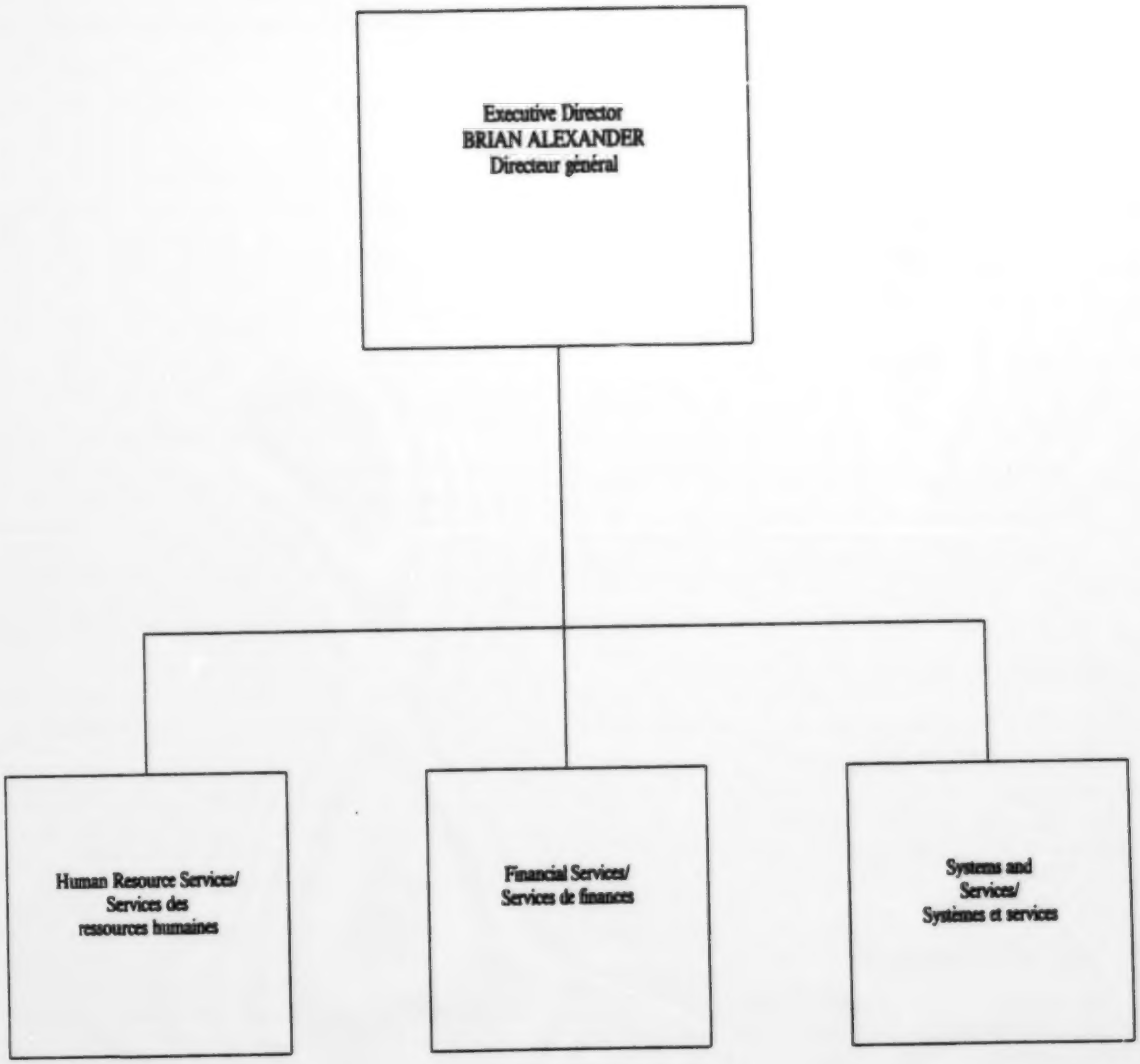

Administration

General

This support component is headed by the Executive Director of Administration with a Director of Human Resource Services, a Director of Financial Services, and a Co-ordinator of Systems and Services.

The primary function of Administration is to provide a broad range of support services to the Department through Human Resource Services, Financial Services and Systems and Services. A secondary function is to ensure Departmental operations, as they pertain to these areas, are being carried out in accordance with established Acts, Regulations, policies and procedures.

Human Resource Services

Overview

The mandate of Human Resource Services is to provide a comprehensive human resource development framework for organizational development, placement, and succession planning; to increase the capacity of the department to recruit, retain and motivate talented employees; and to create a climate that enables employees to develop and use their capabilities to the fullest extent in order to further both individual and organizational goals.

The following services are the specific responsibility of Human Resource Services:

- Personnel Administration
- Labour Relations
- Human Relations
- Program Administration

Personnel Administration

Activities in Personnel Administration include recruitment, classification, compensation and benefit administration. During the past year, Human Resource Services has been responsible for the development of both a Human Resource Information System including pay and benefit administration, recruitment, plan of establishment and an Employee Handbook. Over 1200 applications for employment were processed. Thirty-four appointments resulted from competitions held; 12 were female and 22 were male; 12 of these appointments were bilingual.

Administration

Généralités

Cette composante de soutien relève du directeur général des services administratifs, assisté du directeur des Services des ressources humaines, du directeur des Services financiers et du coordonnateur des Systèmes et services.

Le mandat de l'administration consiste à fournir une gamme de services de soutien au ministère grâce aux Services des ressources humaines, aux Services financiers et aux Systèmes et services. L'administration doit également s'assurer que les activités du ministère dans ces domaines sont conformes aux lois, règlements et modalités en vigueur.

Services des ressources humaines

Vue d'ensemble

Le mandat de ces services est de fournir un cadre de développement des ressources humaines pour la planification des effectifs, le recrutement et la planification de la relève; de rendre le ministère mieux en mesure de recruter, retenir et motiver les employés compétents; de créer, enfin, un climat qui permette aux employés de développer et d'utiliser leurs capacités afin de servir à la fois leurs objectifs personnels et les objectifs organisationnels du ministère.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Services des ressources humaines :

- Gestion du personnel
- Relations de travail
- Relations humaines
- Gestion des programmes

Gestion du personnel

Les activités de la Gestion du personnel comprennent le recrutement, la classification et la gestion de la rémunération et des avantages sociaux. Au cours de l'année, les Services des ressources humaines ont été responsables de la conception d'un système informatisé pouvant traiter la gestion de la paie et des avantages sociaux, le recrutement et les effectifs, ainsi que d'un guide de l'employé. Plus de 1 200 demandes d'emploi ont ainsi été traitées. Trente-quatre postes ont été pourvus à la suite de concours; 12 d'entre eux ont été attribués à des femmes et 22 à des hommes; 12 de ces postes étaient bilingues.

Labour Relations

Labour Relations includes contract administration, collective bargaining, and grievances handling.

In 1990-91, staff participated on three management negotiation teams. In addition, six grievances were processed and three adjudications were held.

Human Relations

Human Relations includes training, career development and organizational development.

Since the centralization of the training and development function within Human Resource Services, a procedure has been established to ensure that all employees concerned have access to in-service training programs.

A development strategy has been developed to complete training needs analysis on all employee classifications within the department.

Program Administration

Program Administration includes Equal Employment Opportunity, Employment Equity, Employee Assistance Program, Performance Appraisal, Health and Safety, Suggestion Awards, Community Corps, Youth Access, Employment Access, JET Stream and Opportunity Corps. In addition, it is responsible for the implementation and monitoring of the Official Languages Policy.

Temporary assignments, in particular, within the management of Correctional Services Division, secondments to the *Young Offenders Act* Systems Project, educational assistance and temporary transfers have provided training and development opportunities.

The Department, as a representative for the Employer, participated in the implementation of Pay Equity in Part I of the Civil Service, both on the Steering Committee and the Evaluation Committee.

The Department has continued its commitment to the government's Policy on Employment Equity, developing a three-year plan to meet its objectives. The first female sheriff/coroner was appointed for the Saint John County. The Department has taken an active role in advancing the aims of the program by continuing developing existing talent within the organization through sponsored educational opportunities, assignments, secondments and job

Relations de travail

Les relations de travail comprennent la gestion des contrats, la négociation de conventions collectives et les griefs.

En 1990-1991, les membres du personnel ont fait partie de trois équipes de négociation à titre de représentants de la partie patronale. De plus, six griefs ont été traités, et il y a eu trois adjudications.

Relations humaines

Ce service comprend la formation, le perfectionnement ainsi que le développement organisationnel.

Depuis la centralisation des activités de formation et de perfectionnement au sein des Services des ressources humaines, une procédure a été établie pour veiller à ce que tous les employés intéressés aient accès aux programmes de formation continue.

Une stratégie de perfectionnement a été élaborée pour compléter l'analyse des besoins en formation du personnel pour toutes les classifications des employés du ministère.

Gestion des programmes

La gestion des programmes comprend les programmes sur l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité en matière d'emploi, l'aide aux employés, l'évaluation du rendement, la santé et la sécurité, les primes à l'initiative, Équipe Collectivité, Stratégie Jeunesse, l'accès à l'emploi, Jet Stream et Équipe Perspectives. De plus, le service est responsable de la mise en oeuvre et du contrôle de la politique sur les langues officielles.

Des possibilités de formation et de perfectionnement ont été offertes par le biais d'ouverture de postes temporaires, en particulier au sein de la gestion de la Division des services correctionnels, d'affectations provisoires au projet de système d'information relatif à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, ainsi que par l'aide aux études et les mutations temporaires.

Le ministère, en tant que représentant de l'Employeur, a également participé à l'implantation de la politique sur l'équité salariale dans la partie I de la Fonction publique, en siégeant au comité de direction et au comité d'évaluation.

Le ministère a maintenu ses engagements en regard de la politique gouvernementale d'égalité en matière d'emploi. Pour la première fois, une femme a été nommée au poste de shérif/coroner pour le comté de Saint John. Le ministère a pris une part active à l'avancement des objectifs du programme en permettant aux talents existants de se perfectionner au sein de l'organisation grâce à des possibilités d'études subventionnées, à des nomimations, des affectations provisoires, des activités d'enrichissement

enrichment activities within the Department and encouraging the participation of its employees as members of various committees.

The Department participated in the Summer 1990 Mentorship Program for female students. A candidate was sponsored for the Management Program for women. The utilization of the Professional Development Program has resulted in the permanent appointment of an administrative support person to a Research and Planning Officer position.

The Department also set out to identify the training needs and interest of women by establishing a committee made up of representatives from each division who are responsible for special programs to assist staff in advancing their careers and monitor the Department's progress.

Financial Services

Overview

The mandate of Financial Services is to ensure departmental compliance with the requirements of various Acts, Regulations and other established financial guidelines; to co-ordinate and administer the financial data base of the Department; to liaise with central agencies in all financial matters and to provide managers with support services in the areas of financial analysis and projections.

The following services are the specific responsibilities of Financial Services:

- Accounting and Financial Systems
- Financial Analysis and Projections
- Budget Process
- Auditing
- Other Services

Accounting and Financial Systems

Accounting and Financial Systems maintains a financial database of all Departmental transactions within the government accounting system and provides customized reports to departmental managers on a monthly basis as well as specialized reports when required.

During the year this section completed its automated reporting system which provides individualized reports based on the users' needs. While these reports are produced on a monthly basis, options are available for other specialized reports when required.

du travail dans le ministère et l'encouragement à la participation des employés aux divers comités.

À l'été 1990, le ministère a participé au programme d'encadrement pour les étudiantes. Une candidate a reçu une subvention pour s'inscrire au programme de gestion pour les femmes. Et grâce à sa participation au programme de perfectionnement professionnel, une personne ayant une tâche de soutien administratif a été nommée, à titre permanent, au poste d'agente de la planification et de la recherche.

Le ministère a également entrepris de cerner les intérêts et les besoins en formation des femmes en établissant un comité composé de représentantes responsables de programmes spéciaux dans chaque division; son objectif est d'aider le personnel désireux de progresser dans la carrière, ainsi que de contrôler les progrès réalisés par le ministère.

Services financiers

Vue d'ensemble

Le mandat de ces services consiste à s'assurer que le ministère se conforme aux différentes lois, aux différents règlements et aux diverses lignes directrices établies en matière de finances; à coordonner et administrer la base de données financières du ministère; à assurer la liaison avec les agences centrales en ce qui a trait à toutes les questions financières et à fournir des services de soutien aux directeurs en matière d'analyse financière et de pronostics.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Services financiers :

- Comptabilité et systèmes financiers
- Analyse financière et pronostics financiers
- Préparation du budget
- Vérification
- Autres services

Comptabilité et systèmes financiers

Cette section a pour mandat d'administrer une base de données financières pour toutes les transactions du ministère au sein du système comptable du gouvernement et de fournir des rapports mensuels personnalisés aux directeurs du ministère, ainsi que des rapports spécialisés sur demande.

Au cours de l'année, la section Comptabilité et systèmes financiers a fini de mettre au point son programme d'automatisation qui lui permet de fournir des rapports individuels en se basant sur les besoins de l'usager. Bien que ces rapports soient produits sur une base mensuelle, on peut également obtenir des rapports spécialisés si nécessaire.

Financial Analysis and Projections

This section co-ordinates, directs, and provides support for financial analysis and projection activities within the Department.

The ability to perform financial analysis was enhanced with the introduction of automated monthly financial statements which included projected expenditures to year end. During the year, the variables used in these projections were refined to produce a more accurate model. This system provides managers with a monthly outlook to year end and also forms the base for the quarterly interim financial statement.

Budget Process

Financial Services co-ordinates the budget process on behalf of the Department and provides primary liaison with Central Agencies.

Auditing

Financial Services provides a financial audit function which is designed to complement the broader audit activities of the Office of the Comptroller.

During the year, 37 offices were reviewed, with recommendations made on 23.

Other Services

Other Services include the administration of various Federal cost-sharing programs and assistance in the liaison with the R.C.M.P. in establishing and monitoring their expenditure levels.

During the year, negotiations for the renewal of the national R.C.M.P. contract were ongoing.

Systems and Services

Overview

The mandate of Systems and Services is to provide co-ordination and consultation in the areas of Data Processing and Departmental Services. For activities which occur in these areas, Systems and Services promotes adherence to both Departmental and Government standards, Acts, Regulations, and policies.

The specific responsibilities of Systems and Services are:

- Systems Co-ordination

Analyse financière et pronostics financiers

Cette section coordonne, administre et fournit des services de soutien pour les analyses financières et les pronostics financiers du ministère.

L'introduction d'états financiers mensuels automatisés qui comprennent des pronostics sur les dépenses jusqu'à la fin de l'année a permis à la section d'améliorer son travail d'analyse financière. Au cours de l'année, les variables utilisés pour ces pronostics ont été perfectionnés afin de produire un modèle plus exact. Ce système fournit ainsi aux directeurs une perspective mensuelle jusqu'à la fin de l'année; il forme également la base du rapport financier périodique établi chaque trimestre.

Préparation du buget

La section des Services financiers coordonne la préparation du budget au nom du ministère et établit la liaison avec les agences centrales.

Vérification

Les Services financiers sont également chargés de la vérification comptable dans le but de détailler la vérification plus générale effectuée au bureau du contrôleur.

Au cours de l'année, les comptes de 37 bureaux ont été examinés, et 23 ont fait l'objet de recommandations.

Autres services

Cette section comprend l'application de divers programmes fédéraux à frais partagés ainsi qu'une aide en ce qui a trait à l'administration et au contrôle des dépenses de la GRC.

Au cours de l'année, les négociations pour le renouvellement du contrat avec la GRC se sont poursuivies.

Systèmes et services

Vue d'ensemble

Le mandat des Systèmes et services est de fournir la coordination et la consultation en matière de traitement des données et de services aux ministères. Les Systèmes et services préconisent la conformité aux normes, lois, règlements et politiques du ministère et du gouvernement en ce qui a trait à ces activités.

Les services suivants relèvent plus particulièrement des Systèmes et services :

- Coordination des systèmes

- Departmental Services
- Property and Facility Planning

Systems Co-ordination

This area provides co-ordination and consultation for data processing and office automation initiatives within the Department. It also promotes a standard system of records management and provides guidance to Departmental support staff.

Systems was involved with completing the implementation of the *Young Offenders Act* Information System and the related costsharing exercise with the federal government. A Strategic Information Plan was prepared to provide guidance for the Department as it progresses in areas of computer automation. Word processing was also enhanced by the standardization to WordPerfect 5.0 in all automated offices.

A number of micro computers were installed within various components of the Department to enhance office automation capabilities.

Departmental Services

Departmental Services is responsible for the development and promotion of administrative standards, and the provision of guidance to all components of the department in the area of vehicles, signs, assets, forms, translation, parking, telecommunications and purchasing.

During the year, Departmental Services was involved with the implementation of the new Provincial logo within the Department. Enhancement to the Department's asset tracking system were also made.

Property and Facility Planning

Property and Facility Planning is responsible for the planning, budgeting, and co-ordinating of the capital construction and building maintenance program of the Department. This includes co-ordinating the establishment of priorities among small projects, developing functional programming for capital construction and renovations, and ensuring their timely completion.

Property and Facility Planning supervised the spending of approximately $180,000 on small renovation projects for existing facilities within the Department. Co-ordination of this function was performed by a professional engineer shared with the Department of Justice.

- Services ministériels
- Planification des installations et des locaux

Coordination des systèmes

La coordination et la consultation en ce qui a trait au traitement des données et aux projets d'automatisation au sein du ministère relèvent de la Coordination des systèmes. Ce service préconise l'utilisation d'un système de gestion des documents standard et conseille le personnel de soutien du ministère.

Cette section a participé à l'implantation permanente du système d'information relatif à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Un plan d'information stratégique a été préparé pour conseiller le ministère dans l'avancement des travaux d'automatisation. L'adoption, comme norme, de WordPerfect 5.0 par tous les bureaux informatisés a permis d'améliorer l'ensemble du système de traitement de texte.

Un certain nombre de micro-ordinateurs ont été installés dans les différentes composantes du ministère afin d'améliorer le processus d'automatisation.

Services ministériels

La section des Services ministériels doit veiller à l'élaboration et à la promotion des normes administratives et conseiller toutes les composantes du ministère en matière de véhicules, de biens, de matériel d'affichage, de formulaires, de traduction, de stationnement, de télécommunications et d'achats.

En 1990-1991, cette section a participé à l'implantation du nouveau logo provincial au sein du ministère. Elle a également amélioré le système d'inventaire des biens du ministère.

Planification des installations et des locaux

Cette section est chargée de la coordination et de la planification matérielle et budgétaire des immobilisations ainsi que de la mise au point d'un programme d'entretien des bâtiments du ministère. À ce titre, elle s'occupe de fixer les priorités dans le cas des projets de moindre envergure, de dresser un calendrier réaliste des travaux d'immobilisations et des rénovations et de veiller à ce qu'ils soient effectués dans les délais prévus.

La section Planification des installations et des locaux a consacré 180 000 $ environ à des petits projets de rénovation pour le compte du ministère. La coordination de cette tâche a été assurée par un ingénieur professionnel qui travaillait également pour le compte du ministère de la Justice.

Correctional Services Division
Division des services correctionnels
1990-1991

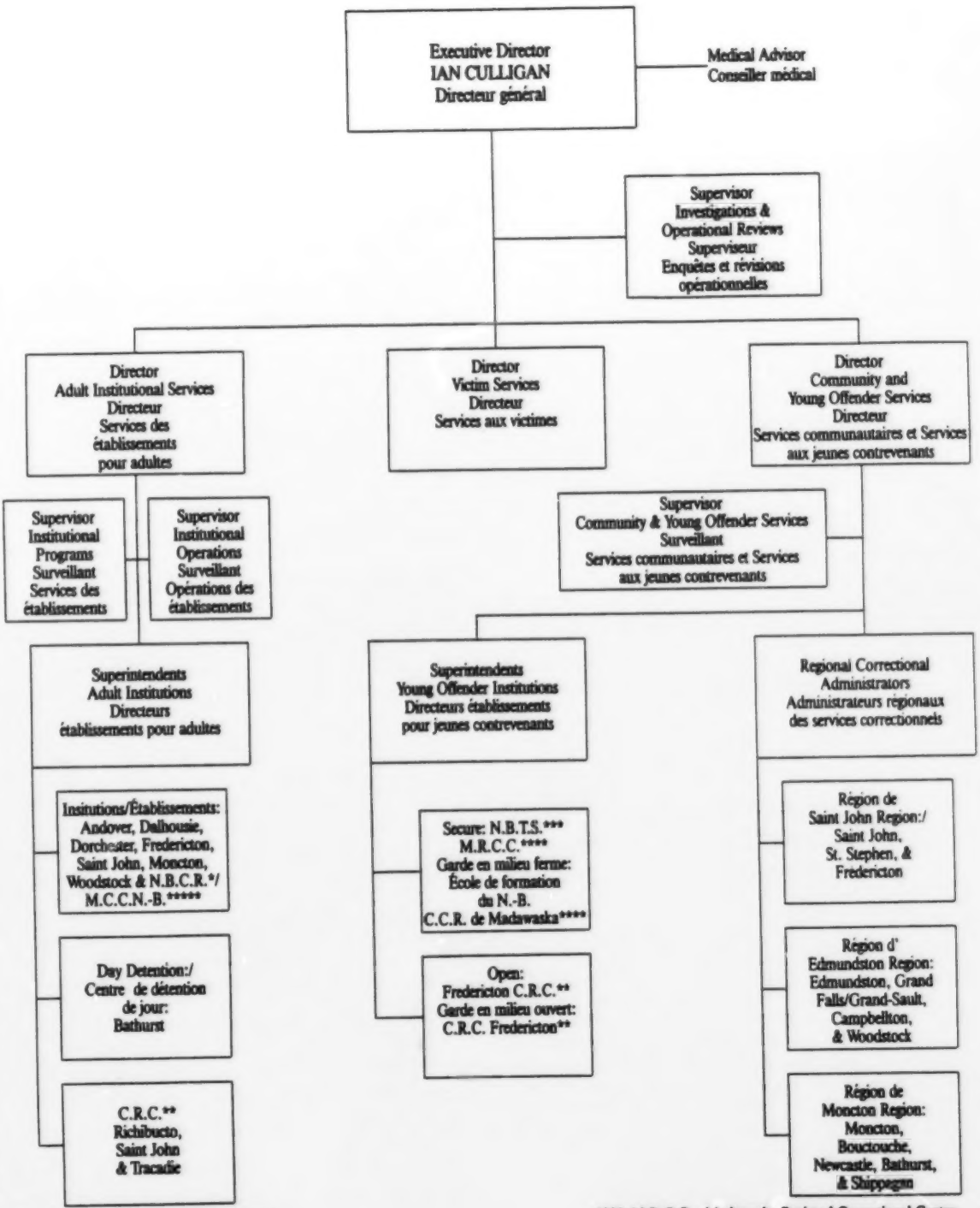

* N.B.C.R. - N.B. Central Reformatory/
** C.R.C. - Community Residential Centre/
Centre résidentiel communautaire
*** N.B.T.S. - N.B. Training School

**** M.R.C.C. - Madawaska Regional Correctional Centre
**** C.C.R. - Centre correctionnel régional
*****Maison de correction centrale du N.-B.

Correctional Services Division

General

This operational division is headed by the Executive Director of Correctional Services with a Director of Adult Institutional Services, a Director of Community and Young Offender Services and a Director of Victim Services.

The overall objectives of the Correctional Services Division are to provide for the protection of society from harmful or dangerous offenders; to provide for the humane treatment of the offender, including the provision of opportunities for change; and to provide a range of support services for victims to ensure that they are adequately and fairly treated by the Criminal Justice System.

A major consideration in correctional planning relates to the pressures exerted on Corrections by other components of the Criminal Justice System and the inability of Correctional Services to influence to any appreciable degree the number of offenders entering the correctional stream at any given time. External factors such as the effectiveness of the police, the disposition of sentences by the courts, the quality and availability of diversionary alternatives, government policies and societal changes will continue to exert considerable influence on the correctional system. The federal *Young Offenders Act* has dramatically increased the number of young persons supervised by Correctional Services.

In response to changing public attitudes towards criminal behaviour, the Correctional Services Division has continued to undertake a systematic reassessment of its programs in the interest of the public good and to implement to the extent that resources permit, more effective means of dealing with the offender in a practical and humane way.

The Correctional Services delivery system presently consists of Central Office, Institutional Services, Community Services, Victim Services and Young Offender Services.

Division des services correctionnels

Généralités

Cette division opérationnelle relève du directeur général des services correctionnels, assisté d'un directeur des Services des établissements pour adultes, d'un directeur des Services communautaires et aux jeunes contrevenants et d'un directeur des Services aux victimes.

Les objectifs généraux de la division consistent à protéger la société contre les comportements nuisibles ou dangereux et à veiller à ce que les contrevenants soient traités avec humanité, tout en leur ménageant la possibilité de se réadapter. Elle offre également une gamme de services de soutien aux victimes afin de s'assurer qu'elles soient traitées de manière appropriée et équitable par le système de justice criminelle.

Une préoccupation principale en matière de planification des services correctionnels est reliée à la pression que d'autres composantes de l'appareil judiciaire exercent sur ces services et à l'incapacité de ces derniers d'influencer d'une manière quelque peu appréciable le nombre de contrevenants qui s'engagent dans la voie correctionnelle. Des facteurs extérieurs, tels que l'efficacité de la police, les sentences rendues par les tribunaux, la présence et la qualité des solutions de rechange offertes dans la perspective d'une déjudiciarisation, les politiques gouvernementales et les changements sociétaux exerceront encore beaucoup de pression sur le système correctionnel. La *Loi sur les jeunes contrevenants* du fédéral a augmenté de manière spectaculaire le nombre d'adolescents placés sous la surveillance des services correctionnels.

En réponse aux changements d'attitude du public à l'égard de la criminalité, la Division des services correctionnels a poursuivi la réévaluation systématique de tous ses programmes dans l'intérêt public et a mis en oeuvre, dans les limites de ses ressources, des moyens plus efficaces pour lui permettre d'intervenir auprès des contrevenants de façon réaliste et humaine.

Le système de prestation des services correctionnels comprend actuellement le bureau central, le Service des établissements, les Services communautaires, les Services aux victimes et les Services aux jeunes contrevenants.

Central Office

Overview

The mandate of Central Office Administration is to provide overall operational management and direction of correctional services throughout the province.

The following services and programs are the specific responsibility of Central Office Management:

- Program Management
- Investigations and Operational Review
- Records Management

Program Management

During the year, a variety of activities were undertaken by the Division's Central Office.

In June 1990, the Young Offenders Act Information System was fully implemented at Correctional and Court Sites throughout the Province.

Work was completed on the Correctional Law Policies and Procedures Review. Volume I of the Report entitled *Fundamental Rights and Freedoms* concerning the voting rights of inmates and freedom of expression, association and religious observance within Correctional institutions was released for National distribution during the last fiscal year. Volume II entitled *Fairness in the Institutional Setting*, dealing with the validity of Institutional Policies and Procedures applicable to inmate transfer, segregation and search and seizure, was released in March 1991.

During the year, 8 teachers continued to be utilized in adult and young offender correctional institutions under the Federal/Provincial Youth Strategy Program. The Youth Strategy Program was renegotiated for a further two year period which expires March 31, 1993.

Significant progress was made in the area of Victim Services. The Lieutenant-Governor in Council enacted by Order in Council a Victim Impact Statement Program throughout the Province. In July 1990, Board of Management approved the establishment of a full time Victim Services Co-ordinator for the Fredericton area. A Provincial Surcharge of 15% on all provincial statute offenses was established, the proceeds from which will be used to provide services to Victims of Crime.

Bureau central

Vue d'ensemble

L'administration du bureau central a pour mandat d'assurer globalement la gestion opérationnelle et la direction des services correctionnels partout dans la province.

Les services et les programmes suivants relèvent plus particulièrement de l'administration du bureau central :

- Gestion des programmes
- Enquêtes et révision des opérations
- Gestion des documents

Gestion des programmes

En 1990-1991, le bureau central de la Division a entrepris une série d'initiatives.

En juin 1990, l'implantation, dans tous les établissements et les tribunaux de la province, du système d'information relatif à la *Loi sur les jeunes contrevenants* s'est achevée.

La révision des règles et modalités en matière correctionnelle a été complétée. Le premier volume, intitulé «*Fundamental Rights and Freedoms*», qui porte sur le droit de vote des détenus et la liberté d'expression, ainsi que sur la liberté de religion dans les établissements correctionnels, a été rendu public au niveau national au cours de la dernière année financière. De plus, le deuxième volume, intitulé «*Fairness in the Institutional Setting*», qui traite de la validité des politiques et procédures des institutions en ce qui a trait au transfert et à l'isolement des détenus ainsi qu'au fouilles et aux confiscations, est paru en mars 1991.

Au cours de l'année, huit professeurs ont été embauchés dans les établissements pour adultes et les institutions pour jeunes contrevenants en vertu du programme fédéral-provincial Stratégie-Jeunesse. Le programme, qui prenait fin le 31 mars 1991, a été, après négociations, prolongé de deux ans.

Des progrès notables ont été réalisés en ce qui a trait aux Services aux victimes. Le lieutenant-gouverneur en conseil a adopté le décret portant sur le programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime, désormais en vigueur dans la province. En juillet 1990, le Conseil de gestion a approuvé l'établissement d'un coordonnateur des Services aux victimes pour la région de Fredericton. Une suramende compensatoire provinciale de 15 % s'appliquant à toute infraction à un règlement provincial a été instaurée; les montants ainsi obtenus serviront à financer les services aux victimes d'actes criminels.

In July 1990, Betty and Roly Fox presented Correctional Officer Tobias Couture of the New Brunswick Central Reformatory with the Terry Fox National Achievement Award in recognition of his contribution in leadership and promoting the Terry Fox Run within New Brunswick as well as Federal/ Provincial/Territorial institutions throughout Canada.

At the request of the Correctional Services Division, an organizational study was commenced by Board of Management which is expected to be completed by June 1991.

A Value for Money Audit of the Correctional Services program was commenced by the Office of the Auditor General in October 1990 to be concluded by May 1991.

Work continued on the major review and update of the masterplan for the delivery of all correctional services in the province, with particular emphasis on facility requirements.

Officials from the Division participated in the development of Woman Abuse Protocols for Criminal Justice Systems Personnel and also attended the Symposium and Regional Training Sessions related to violence against women.

During the year, responsibility for adult and young offender institutions continued under the Director of Adult Institutional Services.

Investigations and Operational Review

Investigations and Operational Review is responsible for conducting investigations of serious incidents, occurrences, allegations and complaints within the Correctional Services Division involving adult and young offenders in institutions and community placements, including the conduct of staff.

The Supervisor of Investigations/Operational Review conducts and co-ordinates inspections of all provincial correctional facilities. A team approach is utilized which includes representation from specialized areas in the Department. Incorporated within the operational review are the following: management priorities; conditions of confinement; security and safety; offender programmes; health and food services; administration; and financial audits. A total of 4 program audits were completed during the year. In addition 22 incidents that had occurred in institutions were investigated.

En juillet 1990 également, Betty et Roly Fox ont remis à Tobias Couture, agent des services correctionnels à la Maison de correction du Nouveau-Brunswick, le prix du mérite national Terry Fox en reconnaissance de sa participation à la direction et à la promotion de la course Terry Fox au Nouveau-Brunswick et dans tous les établissements fédéraux, provinciaux et territoriaux du Canada.

À la demande de la Division, le Conseil de gestion a commencé une étude organisationnelle qui devrait être terminée en juin 1991.

Une vérification d'optimisation des ressources du programme des Services correctionnels a été entreprise par le bureau du vérificateur général; l'étude, commencée en octobre 1990, devrait être terminée en mai 1991.

L'importante étude et la mise à jour du plan directeur sur la prestation des services correctionnels de la province, avec une attention particulière portée aux installations nécessaires, se poursuit.

Des fonctionnaires de la Division ont participé à l'élaboration des protocoles sur la violence faite aux femmes, destinés au personnel des systèmes de justice criminelle. Ils ont également assisté au symposium et aux séances de formation régionales sur le thème de la violence faite aux femmes.

Au cours de l'année, les établissements pour adultes et les institutions pour jeunes contrevenants sont restés sous la responsabilité du directeur du Service des établissements pour adultes.

Enquêtes et révision des opérations

Ce service est chargé d'enquêter sur les incidents graves, les événements, les allégations et les plaintes au sein de la Division des services correctionnels concernant les contrevenants adultes et adolescents placés dans les établissements et foyers communautaires, sans omettre la conduite du personnel.

Le surveillant du service Enquêtes et révision des opérations doit mener et coordonner des enquêtes dans tous les établissements de la province. Le travail d'équipe est préconisé, et des représentants de services spécialisés du ministère participent aux enquêtes. La section est également chargée des priorités en ce qui a trait à la gestion, aux conditions de détention, à la sécurité, aux programmes à l'intention des contrevenants, aux services de santé et d'alimentation, ainsi qu'à l'administration et aux vérifications comptables. Quatre vérifications de programmes ont été complétées durant l'année. De plus, 22 enquêtes ont été menées à la suite d'incidents survenus dans les établissements.

Records Management

Records Management is responsible for developing and maintaining records management programs for the Correctional Services Division. This includes administrative records common to all probation offices, young offender institutions and adult institutions as well as operational records of adult and young offenders (including medical records), Probation, Victim Services and Central Office.

Records Management also acts as a central repository for field offices whereby adult, young offenders, and victim services individual files are forwarded for final disposition to either microfilming or Archives.

To ensure proper retention, disposal and/or transfer of records is carried out according to policy and procedure, Records Management conducts audits of all field offices. A total of 7 audits were conducted during the year.

Adult Institutional Services

Overview

The mandate of Adult Institutional Services is to ensure the protection of society and humane treatment of offenders through the provision of institutional services and programs.

During the year, a total of 4,322 offenders were admitted to adult correctional institutions. This includes 3,448 persons under sentence and 874 on remand. The average daily inmate population was 424.

The typical adult offender incarcerated in a provincial institution was 31 years old, with a grade 9 education and had a previous involvement with the law. Ninety-six percent of these offenders were male. Of the offences, approximately 18 percent were property related, 15 percent were assaults and other crimes of violence, 8 percent were probation violations and other crimes against justice, 8 percent were provincial offences, 26 percent were impaired driving offences while the remainder were other federal and *Criminal Code* offences.

The average time served by adult offenders in provincial institutions (excluding remands) was 35 days.

Gestion des documents

Ce service a pour mandat d'élaborer et d'entretenir des programmes de gestion documentaire pour le compte de la Division des services correctionnels. Ceci comprend les documents administratifs communs à tous les bureaux de probation et aux établissements pour contrevenants adultes et adolescents, ainsi que les dossiers opérationnels de ces derniers, y compris leurs dossiers médicaux, les dossiers des services de probation, des Services aux victimes et ceux du bureau central.

Ce service sert également de dépôt central aux bureaux régionaux qui transmettent les dossiers individuels des contrevenants adultes et adolescents ainsi que les dossiers des services aux victimes pour qu'ils soient reproduits sur microfilm ou classés dans les archives.

Pour que les dossiers puissent être conservés de manière adéquate, leur retrait et leur transfert doivent s'effectuer selon les règles et modalités établies. Le dépôt central effectue des vérifications en ce sens dans tous les bureaux régionaux. Sept vérifications ont ainsi été réalisées pendant l'année.

Service des établissements pour adultes

Vue d'ensemble

Le mandat du Service des établissements pour adultes consiste à assurer la protection de la société et à veiller à ce que les contrevenants soient traités avec humanité dans le cadre des services et programmes offerts en établissement.

Au cours de l'exercice 1990-1991, 4 322 contrevenants ont été admis dans des établissements correctionnels, dont 3 448 personnes sous le coup d'une sentence et 874 à titre préventif. La population carcérale moyenne par jour s'élevait à 424 détenus.

Le profil du contrevenant moyen incarcéré dans un établissement provincial était celui d'un adulte âgé de 31 ans qui possédait une neuvième année et qui avait déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 96 p. 100 des cas, il s'agissait de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété comptaient pour environ 18 p. 100 de l'ensemble des infractions, les agressions sexuelles et autres crimes de violence s'élevaient à 15 p. 100, les infractions aux règlements sur la probation et autres crimes contre la justice à 8 p. 100, les infractions aux lois provinciales à 8 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies à 26 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions aux lois fédérales et au *Code criminel*.

La durée moyenne de détention dans les établissements provinciaux pour contrevenants adultes (à l'exception des détenus à titre préventif) s'élevait à 35 jours.

The following services and programs are the specific responsibility of Adult Institutions:

- Operation of Institutions
- Institutional Based Programs

Operation of Institutions

There are 12 adult institutions throughout the province:

(1) 7 Correctional Facilities located at Dalhousie, Moncton, Dorchester, Saint John, Fredericton, Woodstock and Andover;

(2) The Central Reformatory located at Kingsclear;

(3) One Day Detention Centre located at Bathurst and;

(4) 3 Community Residential Centres located at Tracadie, Richibucto and Saint John.

In November, 1990 a 12 bed section at the Madawaska Regional Correctional Centre was temporarily designated for adults to alleviate the overcrowding situations experienced during the year.

Adult Institutional Based Programs

Institutional Services administers programs for the care and custody of adult offenders sentenced to terms of imprisonment of less than 2 years.

A number of correctional programs have been established to assist offenders while incarcerated and to facilitate their reintegration into society as law abiding citizens. These programs include classification services, counselling services, educational programs, recreation and leisure services, industrial and vocational programs, and community work projects.

The New Brunswick Central Reformatory offers several industry programs such as farming, gardening, wood-cutting and woodworking. Structured academic and vocational programs are offered at the Saint John Regional Correctional Centre and the New Brunswick Central Reformatory. Both of these institutions have academic instructors. In addition, through a contractual arrangement between Correctional Services and the New Brunswick Community College, vocational courses in automotive maintenance, and small engine repair are offered at the Saint John Regional Correctional Centre. The New Brunswick Central Reformatory, in

Les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement des services des établissements pour adultes :

- Fonctionnement des établissements
- Programmes institutionnels

Fonctionnement des établissements

Il existe 12 établissements pour adultes dans toute la province :

1) 7 centres correctionnels situés à Dalhousie, Moncton, Dorchester, Saint John, Fredericton, Woodstock et Andover;

2) une maison de correction centrale à Kingsclear;

3) un centre de détention de jour situés à Bathurst et

4) 3 centres résidentiels communautaires à Tracadie, Richibucto et Saint John.

En novembre 1990, au Centre correctionnel régional de Madawaska, une section de 12 lits a été temporairement réservée aux contrevenants adultes pour alléger le problème de surpeuplement qui a prévalu pendant l'année.

Programmes des établissements pour adultes

Le secteur des Services des établissements administre les programmes de soins et de garde destinés aux contrevenants adultes qui doivent purger des peines de moins de deux ans.

Un certain nombre de programmes de correction ont été établis pour venir en aide aux contrevenants incarcérés et faciliter leur réinsertion sociale en tant que citoyens respectueux des lois. Ces programmes comprennent des services de classification, des services de consultation, des programmes éducatifs, des divertissements et des loisirs, des programmes de travail et des programmes professionnels ainsi que des projets de travaux communautaires.

Des programmes structurés de formation générale et professionnelle sont offerts par des instructeurs au Centre correctionnel régional de Saint John et à la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick. De plus, grâce à un accord contractuel entre les services correctionnels et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, des cours de formation générale en entretien d'automobiles et en réparation de petits moteurs sont offerts au Centre correctionnel régional de Saint John. En plus de son programme de formation générale, la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick offre, en collaboration avec le ministère du Travail, des cours d'apprentissage en mécanique de machines fixes, en cuisine et en menuiserie.

addition to its academic program, also has access to apprenticeship courses in stationary engineering, cooking, and carpentry through the Department of Labour.

During the year, the Saint John Regional Correctional Centre contracted out psychological services. The psychologist provides diagnostic assessment and clinical follow-up/treatment services directly to inmates as well as working in consultation with the Superintendent and staff. The Division anticipates filling the clinical psychologist position on a full-time basis in the next fiscal year.

Correctional Services has entered into contractual agreement with the John Howard Society and the Elizabeth Fry Society to provide prison visitation, life skills programming and aftercare services to sentenced inmates in provincial institutions. The John Howard Society receives a grant of $15,000 and the Elizabeth Fry Society a grant of $2,000 annually.

The Department of the Solicitor General is an active participant in the Youth Strategy Program. Through a contractual arrangement with the Department of Advanced Education and Training, 8 teachers have been hired for a period of 4 years, the agreement expiring March 31, 1993. These teachers are located in Perth/Andover, Woodstock, Saint John, Edmundston, Moncton, and at the New Brunswick Central Reformatory and the New Brunswick Training School. The focus of this program is on academic upgrading and literacy with appropriate linkages upon release from incarceration with the Departments of Labour, Advanced Education and Training, Education, and Canada Employment.

Community Services

Overview

The mandate of Community Services is to ensure the protection of society through the humane treatment of offenders through community supervision.

The provincial average monthly caseload of adult offenders under probation supervision during the year was 2,122.

There are 12 probation offices throughout the province and these are administered through 3 geographic regions:

Au cours de l'année, le Centre correctionnel régional de Saint John a embauché un psychologue à contrat pour poser des diagnostics et offrir des soins aux détenus, ainsi que pour travailler avec le directeur et le personnel de l'établissement. Un poste de psychologue à temps plein devrait être créé au cours de la prochaine année financière.

La Division des services correctionnels a conclu une entente contractuelle avec la John Howard Society et la Elizabeth Fry Society pour permettre aux détenus de la province de recevoir des visites en prison, de développer des compétences pratiques et de bénéficier de services d'assistance. La John Howard Society reçoit une subvention de 15 000 $ et la Elizabeth Fry Society, de 2 000 $ annuellement.

Le ministère du Solliciteur général a collaboré activement au programme Stratégie-Jeunesse. Grâce à une entente contractuelle avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, huit enseignants ont été engagés pour une période de quatre ans dans le cadre de cette stratégie qui prendra fin le 31 mars 1993. Ces enseignants se trouvent à Perth-Andover, Woodstock, Saint John, Edmundston, Moncton, à la Maison de correction centrale du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à l'École de formation du Nouveau-Brunswick. Le programme est centré sur l'amélioration des connaissances et l'alphabétisation, et il établit les liens qui conviennent, après remise en liberté, avec les ministères du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la Formation, de l'Éducation ainsi qu'avec Emploi Canada.

Services communautaires

Vue d'ensemble

Le mandat des Services communautaires consiste à protéger la société en veillant à ce que les contrevenants placés sous surveillance dans la communauté soient traités avec humanité.

En 1990-1991, la moyenne mensuelle du nombre de contrevenants adultes placés en probation s'élevait à 2 122.

Les Services correctionnels disposent dans la province de 12 bureaux communautaires qui se répartissent en trois régions administratives :

1. Edmundston - providing services to the population of northern New Brunswick with offices in Edmundston, Grand Falls, Campbellton and Woodstock.

2. Moncton - serving eastern New Brunswick with offices in Moncton, Bathurst, Newcastle, Bouctouche and Shippagan.

3. Saint John - serving the south and southwest with offices in Saint John, St. Stephen and Fredericton.

The typical adult offender under probation supervision was 29 years old, with a grade 10 education. Eighty-eight percent of these offenders were male. Of the offences committed approximately 39 percent were property related, 22 percent were assault and other crimes of violence, 13 percent were impaired driving while the remainder were other federal and *Criminal Code* offences.

The average length of probations was 13 months.

Community Based Programs are the specific responsibility of Community Services.

Community Based Programs

Community Based Correctional programs include Community Service Order, Fine Option, Impaired Driving and Temporary Absence Programs.

Community Service Order

The Community Service Order provides judges with a sentencing alternative as a means of dealing with offenders in their community. Included as a condition of a probation order, the Community Service Order encourages offender and community responsibility in the resolution of some types of criminal activity.

By providing a number of hours of meaningful community service, offenders not only repay the community for the harm they have done, but also have the opportunity to find outlets in the community for their skills, interests and abilities. Punishment is not an aspect of Community Service Orders. The emphasis is on responsibility and accountability.

A total of 246 offenders participated in the Community Service Order Program.

1. Edmundston : desservant la population du nord du Nouveau-Brunswick avec des bureaux à Edmundston, Grand-Sault, Campbellton et Woodstock.

2. Moncton : desservant la population de l'est du Nouveau-Brunswick avec des bureaux à Moncton, Bathurst, Newcastle, Bouctouche et Shippagan.

3. Saint John : desservant la population du sud et du sud-ouest de la province avec des bureaux à Saint John, St. Stephen et Fredericton.

Le profil du contrevenant adulte moyen en probation, sous surveillance, était celui d'un adulte de 29 ans, possédant une dixième année. Ces contrevenants sont des hommes dans une proportion de 88 p. 100. Les crimes contre la propriété comptaient pour environ 39 p. 100 des infractions commises, les agressions ou autres crimes de violence pour 22 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies comptait pour 13 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions aux lois fédérales et au *Code criminel*.

La durée moyenne de probation était de 13 mois.

Les programmes communautaires relèvent plus particulièrement des Services communautaires.

Programmes communautaires

Les programmes de correction communautaires comprennent le programme d'ordonnance de travail bénévole, le programme d'option-amende, les programmes relatifs à la conduite avec facultés affaiblies et aux demandes d'absence temporaire.

Programme d'ordonnance de travail bénévole

Ce programme est une mesure de rechange qui s'offre au juge pour s'occuper du contrevenant au sein de la collectivité. Le programme, qui est une condition inhérente à l'ordonnance de probation, permet au contrevenant et à la collectivité de prendre en charge la résolution de certaines catégories d'activités criminelles.

L'accomplissement d'un travail utile pendant un certain nombre d'heures permet au contrevenant non seulement de dédommager la collectivité pour le tort qu'il lui a causé, mais également de trouver en son sein un débouché pour ses talents, ses intérêts et ses capacités. La punition ne constitue pas une facette des ordonnances de travail communautaire. Il s'agit, plutôt, de mettre l'accent sur la capacité d'assumer ses responsabilités et de rendre compte de ses actes.

En tout, 246 contrevenants ont participé au programme d'ordonnance de travail bénévole.

Fine Option Program

The Fine Option Program deals with those offenders who are fined and given time to pay but cannot because of financial difficulty or hardship. The option offered is to work for a non-profit community-based agency and thereby satisfy unpaid fines by contributing to the community.

A total of 910 offenders participated in the Fine Option Program.

Impaired Driving Program

The Impaired Driving Program was developed to provide a rehabilitative model, as opposed to a strict punishment model, for first offenders who would otherwise have received a term of imprisonment for impaired driving offences. It consists of a series of lectures, demonstrations and displays. The Impaired Driving program is presently available in a number of locations throughout the province and is conducted under the auspices of the N. B. Alcoholism and Drug Dependency Commission and as a condition of a probation order.

Temporary Absence Program

The purpose of this program is to provide sentenced offenders an opportunity to return to the community for employment, education, medical or humanitarian reasons. The Temporary Absence Program is premised on the principles of protection of the community, the social re-integration of the offender into the community and compliance with the judicial intent of sentencing.

The Temporary Absence Program permits sentenced offenders to be conditionally released for medical, humanitarian, or rehabilitative reasons, allowing inmates to serve part of their sentence within the community.

During the year, there were 1,149 offender requests made for temporary absence passes of which 615 were approved.

Victim Services

Victim Services provides a range of support programs, ensuring victims of crime are informed about their rights and responsibilities, are aware of available services and remedies, and are treated with courtesy, compassion, and at a minimum degree of inconvenience.

Programme d'option-amende

Ce programme s'adresse aux contrevenants qui bénéficient d'un délai pour s'acquitter de l'amende qui leur a été imposée, mais ne peuvent pas le faire en raison de difficultés financières ou personnelles. L'option qui s'offre à eux consiste à travailler pour un organisme communautaire sans but lucratif et à s'acquitter ainsi de l'amende en souffrance en apportant une contribution à la communauté.

En tout, 910 contrevenants ont participé au programme d'option-amende.

Programme relatif à la conduite avec facultés affaiblies

Ce programme a été conçu pour fournir un modèle de réadaptation par opposition au modèle strict de la punition. Il s'adresse aux auteurs d'une première infraction qui, autrement, se seraient vu imposer une peine d'emprisonnement pour conduite avec facultés affaiblies. Le programme consiste en une série de cours, de démonstrations, avec présentation de matériel. Condition inhérente à l'ordonnance, le programme est actuellement offert dans quelques villes, à travers la province, sous les auspices de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick.

Absences temporaires

L'objectif du programme est d'offrir au contrevenant en détention la possibilité de retourner à la collectivité pour des motifs d'ordre professionnel, éducatif, médical ou humanitaire. Le programme d'absence temporaire est basé sur les principes de la protection de la collectivité, de la réintégration sociale du contrevenant et du respect de l'intention visée par la sentence juridique.

Ce programme permet donc au détenu d'obtenir une libération conditionnelle pour des motifs d'ordre médical, humanitaire ou de réadaptation afin qu'il puisse purger sa peine au sein de la collectivité.

Les détenus ont présenté 1 149 demandes d'absence temporaire en 1990-1991. De ce nombre, 615 ont été approuvées.

Services aux victimes

Les Services aux victimes fournissent une gamme de programmes de soutien pour permettre aux victimes d'actes criminels d'être informées de leurs droits et de leurs responsabilités, de connaître les services et les recours à leur disposition, et d'être traitées avec courtoisie et compréhension en subissant le moins d'inconvénients possible.

The Victim Services Program operates in Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton and Saint John, through the use of full-time Victim Services Co-ordinators. Part-time victim service workers (under contract) are in place in Newcastle and St. Stephen. Certain elements of the program are available in Woodstock, and Hampton through the use of paraprofessionals. In addition, paraprofessionals are utilized in Moncton, Fredericton and Saint John. Tracadie, Shippagan, Caraquet, Sussex, Grand Falls, Richibucto, Buctouche and Shediac receive some services based on priority referral on an outreach basis from other centers.

Three principal programs administered by Victim Services are Compensation for Victims of Crime, Victim Impact Statement Program, and the Witness Assistance Program.

Compensation for Victims of Crime

This program provides cash awards to victims for personal damages incurred as a result of crime. Compensation awarded under the *Compensation for Victims of Crime Act* is cost-shared by the Federal and Provincial Governments. Under the existing cost-sharing arrangement, the contribution by the Federal Government amounts to 50% of the awards or a maximum of 25 cents per capita of the population of New Brunswick, whichever is lesser.

During the year, 143 applications for compensation were decided. Of these, 115 resulted in compensation awards in the aggregate amount of $263,000.

Victim Impact Statement Program

As a result of amendments to the *Criminal Code* of Canada, a court may now consider a Victim Impact Statement for the purpose of determining the sentence to be imposed on an offender. A Victim Impact Statement describes the harm done to, or loss suffered by the victim of a criminal offence. It summarizes the physical, emotional and financial effects of the crime upon the victim.

A Victim Impact Statement may be initiated by the victim or requested by the court, crown prosecutor, or defense counsel. Participation in giving a statement is voluntary. Once given to the court, the statement becomes a matter of record and is provided to the judge, crown prosecutor and defence counsel.

Ce service est offert à Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et Saint John par des coordonnateurs à temps plein. Des coordonnateurs à temps partiel (sous contrat) offrent les services à Newcastle et St. Stephen. Certains éléments du programme sont également offerts à St. Stephen, Woodstock et Hampton par des paraprofessionnels. Des paraprofessionnels travaillent également à Moncton et à Saint John. Certains services sont offerts par des centres sur une base prioritaire à Chatham, Newcastle, Tracadie, Shippagan, Caraquet, Sussex et Grand-Sault.

Les trois principaux programmes administrés par les Services aux victimes sont l'indemnisation des victimes d'actes criminels, le programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime, et le progamme d'aide aux témoins.

Indemnisation aux victimes d'actes criminels

Grâce à ce programme, les victimes d'actes criminels reçoivent une indemnité. Le coût des indemnités accordées en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* est assumé à la fois par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Conformément aux ententes en vigueur pour le partage des coûts, le gouvernement fédéral verse la plus petite des deux sommes suivantes: 50 p. 100 des indemnités accordées ou 0,25 $ par habitant de la province.

En 1990-1991, le ministère a rendu 143 décisions portant sur des demandes. De ce nombre, 115 indemnisations ont été acceptées et 263 000 $ ont été payés.

Programme de déclaration des répercussions du crime sur la victime

À la suite des modifications apportées au *Code criminel* du Canada, le tribunal peut maintenant prendre en considération une déclaration des répercussions du crime sur la victime au moment d'établir la sentence du contrevenant. Dans cette déclaration, la victime décrit les blessures qui lui ont été infligées ainsi que les pertes qu'elle a subies. Elle résume également les répercussions physiques, émotives et financières du crime.

La victime, le juge, le procureur de la Couronne ou l'avocat de la défense peuvent demander qu'une telle déclaration soit remplie. Toutefois, la victime a toujours le droit de refuser de remplir la déclaration des répercussions du crime. Une fois remise au tribunal, la déclaration est versée au dossier, et une copie doit être remise au juge, au procureur de la Couronne et à l'avocat de la défense.

Victim Service Co-ordinators provide assistance in the completion of the Victim Impact Statement form. Co-ordinators are also responsible for submitting the completed statement to the court in accordance with the provisions of the *Criminal Code* of Canada. During the year 71 Victim Impact Statements were completed.

Witness Assistance Program

The primary objective of this program is to provide information concerning court procedures and the rights and responsibilities of witnesses to those individuals who are compelled to testify at criminal proceedings. Victim and child witnesses receive special attention.

The Witness Assistance Program began in 1983 in Saint John and Campbellton. Currently the program operates continuously in six centres: Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton and Saint John. As well, paraprofessionals deliver the program to victim/witnesses in St. Stephen, Woodstock, and Hampton. Services in other court jurisdictions are provided when resources permit.

During the year, 4,231 victim/witnesses participated in the program. Of these 1,248 were victims of which 80 were children. Seventy percent of these children were victims of sexual assault.

Young Offender Services

Overview

The mandate of Young Offender Services is to ensure the protection of society through the provision of institutional and community rehabilitative services to young offenders in accordance with the *Young Offenders Act*.

This year was the seventh year of operations under the jurisdiction of the *Young Offenders Act*. Under the *Act*, young persons aged 12-17 in conflict with the law are accountable for their actions as offenders within the Criminal Justice System.

During the year, 1,035 youths participated in the Alternative Measures Program and 2,617 young offenders appeared in Youth Court, for a total of 3,652 dealt by the Criminal Justice System.

The following services and programs are the specific responsibility of Young Offender Services:

- Alternative Measures Program
- Pre-Dispositional Services
- Post-Dispositional Services

Les coordonnateurs des Services aux victimes peuvent venir en aide aux victimes et leur fournir les formulaires nécessaires pour leurs déclarations des répercussions du crime. Ils doivent également soumettre les déclarations remplies au tribunal en vertu des dispositions du *Code criminel* du Canada. En 1990-1991, 71 formulaires de déclaration des répercussions du crime ont été remplies.

Programme d'aide aux victimes

L'objectif premier de ce programme est de fournir des renseignements concernant les poursuites pénales ainsi que les droits et responsabilités des victimes aux personnes qui sont appelées à témoigner au cours de procédures pénales. Les victimes et les enfants témoins d'actes criminels reçoivent une attention particulière.

Ce programme a été amorcé en 1983 à Saint John et Campbellton. Actuellement, le programme est offert sur une base permanente dans six centres, soit Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et Saint John. Des services aux victimes et aux témoins sont également offerts par des paraprofessionnels à St. Stephen, Woodstock et Hampton. D'autres centres reçoivent des services en fonction de leurs ressources.

En 1990-1991, 4 231 victimes et témoins ont participé au programme. De ce nombre, 1 248 étaient des victimes, dont 80 étaient des enfants; 70 p. 100 d'entre eux avaient été victimes d'agressions sexuelles.

Services aux jeunes contrevenants

Vue d'ensemble

Le mandat des Services aux jeunes contrevenants consiste à assurer la protection de la société en fournissant des services en établissement ainsi que des services communautaires de réadaptation aux jeunes contrevenants conformément à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

L'année 1990-1991 marque la septième année des activités qui relèvent de cette loi. Ainsi, les adolescent âgés de 12 à 17 ans, qui sont en conflit avec la loi doivent rendre compte de leurs actes à titre de contrevenants visés par le système de justice criminelle.

Au cours de l'exercise 1990-1991, le tribunal pour adolescents a traité 2617 cas et les mesures de rechange ont traité 1035 cas, donnant un total de 3652 adolescents ayant des démêlés avec le système de justice criminelle.

Les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement des Services aux jeunes contrevenants :

- Programme de mesures de rechange
- Services prédécisionnels
- Services postdécisionnels

Alternative Measures Program

The Alternative Measures program provides an alternative to formal court proceedings. The aim of the program is to foster community involvement and awareness, and lessen the stigma of judicial proceedings while allowing young persons to take responsibility for their illegal acts.

During the year, the Alternative Measures Program operated throughout the province through community service offices. A total of 1,035 youths (37 percent of all admissions to young offender programs) participated in the program. Approximately 93 percent of the participants successfully completed this program.

The typical young offender dealt with by the Alternative Measures Program was 15 years old, with a grade 9 education and no previous involvement with the law. Seventy-five percent of these offenders were male. Of the offences committed approximately 75 percent were property related, 4 percent were assaults, 11 percent were provincial offences, 1 percent were drug related while the remainder were federal or other *Criminal Code* offences.

Pre-Dispositional Services

Two main types of services are provided at the predispositional stage: assessments and pre-trial detention services.

Assessments include all reports prepared for the Youth Court such as pre-disposition reports, and medical and psychological assessments. During the year, correctional youth workers completed 1,530 reports of which 999 were pre-dispositional reports.

Pre-trial detention services rendered are police holdings and remands detained in either open or secure facilities. A total of 245 youths were held in secure custody on remand.

Post-Dispositional Services

Post-dispositional services have been defined as programs provided by Correctional Services to ensure that dispositions imposed by the Youth Court can be implemented in keeping with the *Young Offenders Act*. These services include Community Based Programs and Custody Services.

Programme de mesures de rechange

Ce programme offre une solution de rechange aux procédures judiciaires et vise à favoriser la prise de conscience et la participation de la communauté. Le programme a également pour objectif d'atténuer les effets stigmatisants des procédures judiciaires, tout en permettant aux jeunes contrevenants d'assumer la responsabilité de leurs actes illégaux.

Durant l'année 1990-1991, le programme des mesures de rechange a fonctionné dans toute la province par l'intermédiaire des bureaux de service communautaires. En tout, 1 035 jeunes y ont pris part (soit 37 p. 100 de l'ensemble des admissions aux programmes) et environ 93 p. 100 d'entre eux l'ont terminé avec succès.

Le profil du jeune contrevenant moyen auquel s'adresse ce programme est celui d'un adolescent âgé de 15 ans, qui possédait une neuvième année et n'avait pas eu de démêlés avec la justice. Dans 75 p. 100 des cas, il s'agissait de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 75 p. 100 des infractions commises, les voies de fait comptaient pour 4 p. 100 d'entre elles, les infractions aux lois provinciales pour 11 p. 100, celles qui étaient reliées à la drogue pour 1 p. 100, tandis que le reste représentait des infractions aux lois fédérales ou autres infractions au *Code criminel*.

Services prédécisionnels

Deux principaux services sont offerts à l'étape prédécisionnelle, soit les services d'évaluation et les services de détention avant le procès.

Les services d'évaluation sont chargés de rédiger tous les rapports rédigés à l'intention du tribunal pour adolescents, comme les rapports prédécisionnels et les rapports d'examens médicaux et psychologiques. En 1990-1991, les délégués à la jeunesse ont été appelés à rédiger 1530 rapports dont 999 étaient des rapports prédécisionnels.

Les personnes détenues conformément aux services de détention avant le procès étaient sous le coup d'une sentence ou détenus à titre préventif dans des établissements de garde en milieu ouvert ou en milieu fermé. Le nombre de jeunes, détenus préventivement en milieu fermé, s'élevait à 245.

Services postdécisionnels

Les services postdécisionnels sont définis comme étant des programmes offerts par la Division des services correctionnels pour assurer que les décisions rendues par le tribunal pour adolescents soient appliquées conformément à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Ces services comprennent les programmes communautaires et les services de garde.

Community Based Programs

Community-Based Programs include Probation, the Community Service Order Program and the Fine Option Program. A total of 1,011 youths (36 percent of all admissions to young offender programs) were admitted to Community-Based Programs during the year.

The typical young offender sentenced to a community disposition was 16 years old, with a grade 8 education and no previous involvement with the law. Eighty-seven percent of these offenders were male. Of the offences committed approximately 61 percent were property related, 13 percent were assaults, 8 percent were provincial offences, 3 percent were drug related, 2 percent were impaired driving while the remainder were federal or other *Criminal Code* offences.

The average period of probationary supervision was 8 months.

Custody Services

Correctional Services is responsible for the administration of residential facilities to service young offenders sentenced to a term of open or secure custody.

Open Custody

During the year, open custody services were provided by one Community Residential Centre operated by the Department of the Solicitor General and through a contractual arrangement with the Department of Health and Community Services to provide group home and foster home placements. A total of 260 youths were admitted to open custody. The average daily population of young offenders held in open custody was 101.

The typical young offender sentenced to open custody was a 16 year old, with a grade 8 education and previous involvement with the law. Ninety percent of these offenders were male. Of the offences committed, approximately 52 percent were property related, 6 percent were assaults, 22 percent were probation violations, while the remainder were provincial, federal or other *Criminal Code* offences.

The average time served under sentence in open custody by young offenders released during the year was 156 days.

Programmes communautaires

Les programmes communautaires comprennent la probation, le programme d'ordonnance de travail bénévole ainsi que le programme d'option-amende. En tout, 1 011 jeunes (soit 36 p. 100 de l'ensemble des admissions aux programmes) ont été admissibles aux programmes communautaires en 1990-1991.

Le profil du jeune contrevenant moyen soumis à une ordonnance communautaire était celui d'un jeune âgé de 16 ans, qui possédait une 8e année et n'avait pas eu de démêlés avec la justice. Dans 87 p. 100 des cas, il s'agissait de contrevenants de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 61 p. 100 de toutes les infractions commises, les voies de fait comptaient pour 13 p. 100, les infractions aux lois provinciales pour 8 p. 100, celles qui étaient reliées à la drogue pour 3 p. 100, la conduite de véhicule avec facultés affaiblies pour 2 p. 100 tandis que le reste représentait des infractions aux lois fédérales ou autres infractions au *Code criminel*.

La durée moyenne de probation sous surveillance s'élevait à 8 mois.

Services de garde

La Division des services correctionnels est chargée de l'administration des centres résidentiels pour la garde des jeunes contrevenants en milieu ouvert ou en milieu fermé.

Garde en milieu ouvert

Les services de garde en milieu ouvert étaient offerts en 1990-1991 dans un centre résidentiel communautaire, administré par le ministère du Solliciteur général, et dans des foyers de groupe ou des foyers d'accueil, sous contrat avec le ministère de la Santé et des Services communautaires. En tout, 260 jeunes étaient admissibles à la garde en milieu ouvert au cours de l'année. Le nombre moyen quotidien de jeunes contrevenants détenus en milieu ouvert s'élevait à 101.

Le profil moyen du jeune contrevenant ayant fait l'objet d'une ordonnance de garde en milieu ouvert était celui d'un jeune âgé de 16 ans, possédant une 8e année et ayant déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 90 p. 100 cent des cas, les contrevenants étaient de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 52 p. 100 de toutes les infractions commises, les voies de fait comptaient pour 6 p. 100, 22 p. 100 ont été des infractions au règlement sur la probation, tandis que le reste représentait d'autres infractions aux lois fédérales, provinciales, ou au *Code criminel*.

La durée moyenne de détention en milieu ouvert sous le coup d'une sentence s'élevait à 156 jours.

Secure Custody

Two facilities, the New Brunswick Training School and the Madawaska Regional Correctional Centre, operated as young offender secure custody facilities during the year. A total of 520 youths (including remands and open custody violations) were admitted to secure custody. The average daily population of young offenders held in secure custody was 92.

The typical young offender admitted to secure custody was 16 years old, with a grade 8 education and previous involvement with the law. Ninety-four percent of the sentenced offenders were male. Of the offences committed, approximately 29 percent were property related, 4 percent were assaults, 12 percent were escape, 13 percent were open custody violations, 3 percent were probation violations, while the remainder were provincial, federal or other *Criminal Code* offences.

The average time served under sentence in secure custody by young offenders released during the year was 107 days.

Garde en milieu fermé

L'École de formation du Nouveau-Brunswick et le Centre régional de correction du Madawaska ont servi d'établissements de garde en milieu fermé pour les jeunes contrevenants en 1990-1991. En tout, 520 jeunes, dont ceux qui étaient détenus à titre préventif et transférés d'un établissement de garde en milieu ouvert, y ont été admis au cours de l'année. Le nombre moyen quotidien de jeunes détenus en milieu fermé s'élevait à 92.

Le profil moyen du jeune contrevenant détenu en milieu fermé était celui d'un adolescent âgé de 16 ans, possédant une 8e année et ayant déjà eu des démêlés avec la justice. Dans 94 p. 100 des cas, les contrevenants condamnés étaient de sexe masculin. Les crimes contre la propriété représentaient environ 29 p. 100 des infractions commises, les voies de fait comptaient pour 4 p. 100, les délits de fuite pour 12 p. 100, les infractions aux règlements de la garde en milieu ouvert représentaient 13 p. 100, 3 p. 100 étaient des infractions au règlement sur la probation, tandis que le reste représentait d'autres infractions aux lois fédérales, provinciales, ou au *Code criminel*.

La durée moyenne de détention en milieu fermé sous le coup d'une sentence s'élevait à 107 jours.

Policing Services Division
Division des services de police
1990-1991

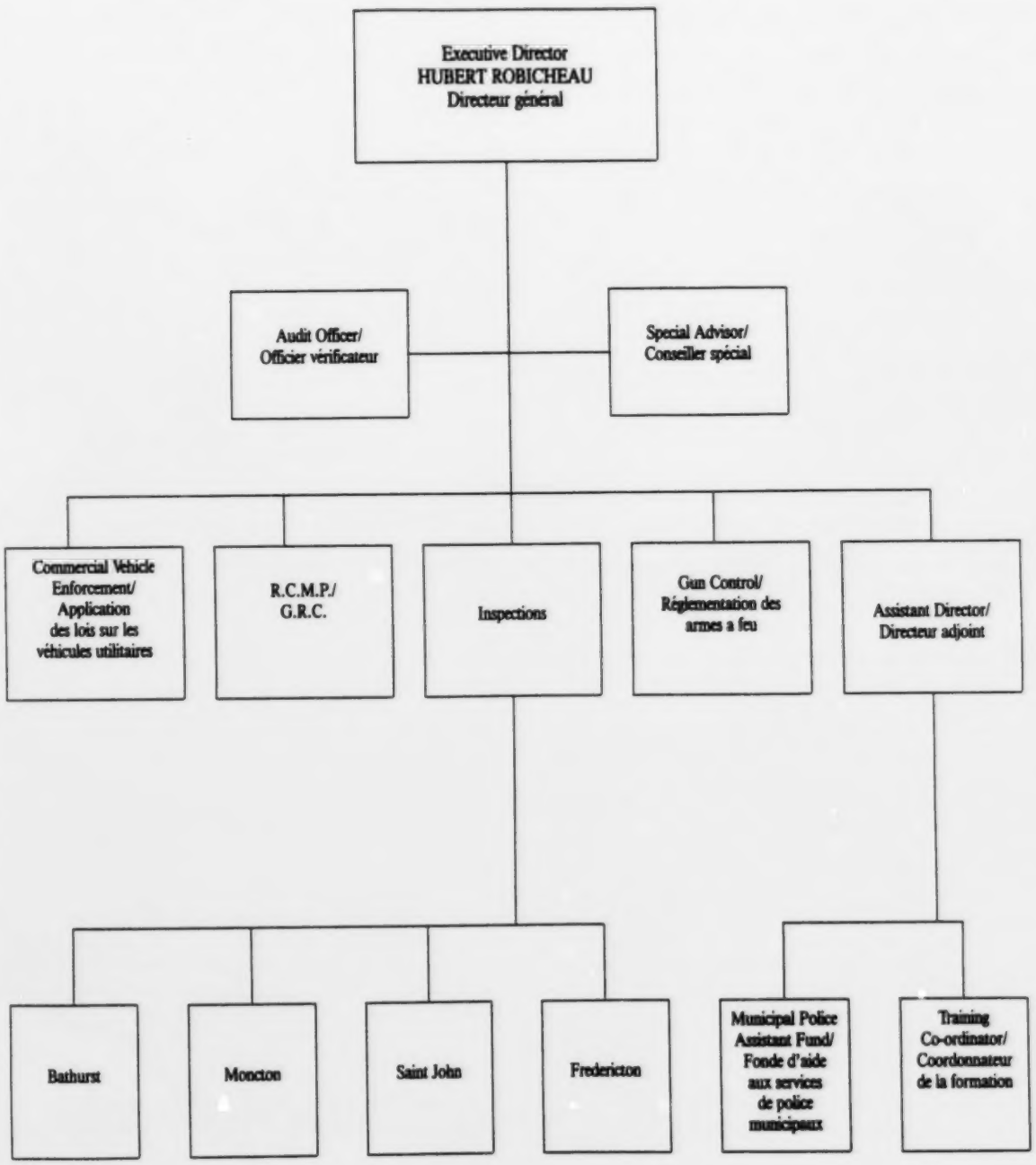

Policing Services Division

General

This operational division is headed by the Executive Director of Policing Services with an Assistant Director and a Director of Commercial Vehicle Enforcement.

The overall objectives of the Policing Services Division are to ensure an effective law enforcement system and to maintain public order.

As background information, it should be noted that governmental involvement in policing in New Brunswick dates back to 1927 when a Provincial Police Force was established. Prior to 1927, policing in the Province, with the exception of several larger municipalities who had established their own police forces, was the responsibility of provincial constables and county sheriffs. In 1932, the Province disbanded the Provincial Police Force and entered into an agreement with the Government of Canada for R.C.M.P. services. Municipalities throughout these years continued to augment provincial policing services with the establishment of their own independent forces.

In 1974, the Department of Justice established a Policing Services Branch to negotiate and administer the R.C.M.P. contract. A secondary function was to liaise with municipal police agencies and co-ordinate all related law enforcement activity within the department.

In 1977, the *Police Act* was enacted. Municipal police forces were given uniform legislative authority to administer their police departments. The *Police Act* also provided a framework for the establishment of minimum police standards throughout the Province and delineated the responsibility of the Attorney General, the New Brunswick Police Commission, and municipal police agencies.

In December, 1977 the New Brunswick Police Commission was established to act as an overseer of police operations within the Province and to respond to public concerns about policing. The *Police Act* imposed a major operational responsibility on the Police Commission and also empowered the Commission to receive, investigate and hold hearings into citizen complaints of a general or specific nature concerning police operations.

In October 1987 responsibility for the Policing Services Division was transferred to the Solicitor General.

Division des services de police

Généralités

Cette division opérationnelle relève du directeur général des Services de police, secondé par un directeur adjoint.

Les objectifs généraux de la division consistent à assurer un système efficace d'application des lois et à maintenir l'ordre public.

Il faudrait noter au préalable que l'engagement du gouvernement en matière de services policiers au Nouveau-Brunswick remonte à 1927, avec la création d'un corps policier provincial. Avant 1927, les services de police, sauf pour plusieurs grandes municipalités qui avaient établi leur propre corps de police, étaient pris en charge par les agents provinciaux de la paix et les shérifs des comtés. En 1932, la province a démantelé le corps de police provincial et a conclu une entente avec le gouvernement du Canada pour les services de la GRC. Au fil des ans, les municipalités ont contribué à augmenter le nombre de services policiers dans la province avec l'établissement de leurs propres corps de police.

En 1974, le ministère de la Justice a établi une Direction des services de police en vue de négocier et d'administrer le contrat avec la GRC. Le ministère veillait accessoirement à assurer la liaison avec les services de police municipaux et à coordonner toutes les activités ministérielles relatives à l'application des lois.

La *Loi sur la police* a été promulguée en 1977. Ainsi, les corps de police municipaux étaient investis d'une autorité législative uniforme pour administrer leurs services. Cette loi fournissait également un cadre pour l'établissement de normes de police minimales dans toute la province, en plus de décrire les responsabilités du procureur général, de la Commission de police du Nouveau-Brunswick et des services de police municipaux.

En décembre 1977, la Commission de police du Nouveau-Brunswick a été instituée pour surveiller les activités policières et répondre aux préoccupations du public concernant les services de police. La *Loi sur la police* lui conférait des responsabilités opérationnelles considérables et l'autorisait également à recevoir et examiner les plaintes des citoyens ayant trait, de près ou de loin, aux activités policières et à tenir audience, le cas échéant.

La Direction des services de police est passée sous la responsabilité du Solliciteur général en octobre 1987.

In early 1988, the New Brunswick Police Commission was re-organized and 3 part-time Commission members appointed. The responsibility of the Commission is now limited mainly to response to citizen complaints, and investigation and enquiry into any matter respecting municipal policing in New Brunswick. During 1988-89, all operational responsibilities for policing previously discharged by the Police Commission were transferred to the Policing Services Division.

Presently policing services in the Province of New Brunswick are provided by a diverse range of police forces: R.C.M.P. under Provincial contract; R.C.M.P. under direct contract with 12 municipalities; 23 municipal police forces and 2 regional police forces. The majority of municipal and regional police forces are small with the exception of the 3 major forces in Saint John, Moncton, and Fredericton.

It should be noted that the Government of New Brunswick makes a grant in an amount equal to 50 percent of all fines generated from *Criminal Code* and provincial offences to municipalities on a per capita basis. These grants are issued by the Policing Services Division, and enable municipal governments to offset some of the basic costs incurred in operating a police force. As a result of this arrangement a total of $646,100 was paid during the year directly to municipalities in the province.

As well, several administrative components of the Policing Services Division also play a support role in the New Brunswick policing system.

During the year the Miramichi Regional Policing Study was completed. Work continued on the Comprehensive Policing Study.

The Policing Services delivery system presently consists of Policing Services Administration, the Municipal Policing Branch, Inspections, Gun Control and Commercial Vehicle Enforcement.

Policing Services Administration

Overview

The mandate of Policing Services Administration is to co-ordinate all arrangements for R.C.M.P. services, to liaise with the New Brunswick Police Commission, the Atlantic Police Academy, and the Canadian Police College, and to advise on matters relating to policing services in the Province.

La Commission de police du Nouveau-Brunswick a été réorganisée au début de l'année 1988 et trois commissaires à temps partiel ont été nommés. Le mandat de la Commission se limite actuellement à répondre aux plaintes des citoyens et à faire enquête sur toute question relative aux services de police, conformément aux directives du Solliciteur général. Au cours de l'année, toutes les autres responsabilités opérationnelles en matière de services policiers qui relevaient auparavant de la Commission de police ont été transférées à la Division des services de police.

Actuellement, les services de police du Nouveau-Brunswick sont assurés par divers corps policiers : la GRC sous contrat avec la province; la GRC sous contrat avec 12 municipalités; 23 corps de police municipaux et deux corps de police régionaux dont la plupart sont modestes, à l'exception de trois corps de police importants, à Saint John, Moncton et Fredericton.

Il faudrait noter que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde aux municipalités un montant égal à 50 p. 100 des amendes perçues en vertu du *Code criminel* et des infractions provinciales par habitant. Ces subventions sont attribuées par la Division des services de police et permettent aux gouvernements municipaux de compenser les frais encourus pour la gestion de leur corps policier. Grâce à cette entente, 646 100 $ ont été attribués directement aux municipalités de la province au cours de l'exercice 1990-1991.

Plusieurs composantes administratives de la Division des services de police jouent également un rôle de soutien au sein du système policier du Nouveau-Brunswick.

Actuellement, le système de prestation des services policiers comprend l'administration des services de police, la Direction des services de police municipaux, le Service des inspections, la réglementation des armes à feu et la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires.

Administration des services de police

Vue d'ensemble

L'administration des services de police a pour mandat de coordonner toutes les ententes concernant les services de la GRC, d'assurer la liaison avec la Commission de police du Nouveau-Brunswick, l'Académie de police de l'Atlantique ainsi que le Collège canadien de police et de fournir des conseils sur les questions touchant les services policiers dans la province.

The following services are the specific responsibility of Policing Services Administration:

- R.C.M.P. Contract Administration
- Co-ordination of R.C.M.P. Services to Municipal Police Forces

R.C.M.P. Contract Administration

Since 1932 the R.C.M.P., under contract, has been the provincial police force. With the exception of a 5 year agreement for the period 1976 to 1981, the agreements have covered 10 year periods. The current agreement commenced on April 1, 1981 and expired March 31, 1991. Negotiations for a renewal of the agreement are underway. Under the terms of the agreement, the province is required to pay a percentage of the costs incurred by the R.C.M.P. in providing provincial policing services. In the first year of the current agreement, New Brunswick was required to pay 56 percent of the cost with an increase of one percent per year until April 1, 1986, when the increase was 2 percent per year, to a maximum of 70 percent in this final year of the agreement.

The internal management of the Force, including administration and the application of professional police procedures remains under the control of Canada although the commanding officer acts under the direction of the provincial Solicitor General in respect of the administration of justice in the province. Provincial policing objectives, priorities and goals are determined or approved by the Solicitor General and implemented by the Commanding Officer. The Commanding Officer is also obliged to provide the Solicitor General with information in possession of the Force concerning provincial policing responsibilities which affects the administration of justice in the province.

The major component of contract administration is the administration and control of the funding of the R.C.M.P. contract which gives the R.C.M.P. policing jurisdiction over all unincorporated areas of the province and those municipalities not otherwise served by municipal or regional police forces.

Under the terms of the Policing Services agreement, the R.C.M.P. is responsible for policing 67 incorporated municipalities each with a population of 2,500 or less. The rate of recovery by the province from the towns and villages is $83.00 per capita for the 1991 calendar year.

During 1988 a separate agreement was negotiated with the Government of Canada for resumption of highway law enforcement responsibilities by the R.C.M.P. effective February 1, 1989. This is a 2 year

Les services suivants relèvent plus particulièrement de l'administration des services de police :

- Administration du contrat avec la GRC
- Coordination des services de la GRC aux corps de police municipaux

Administration du contrat avec la GRC

La GRC a été le corps de police provincial sous contrat depuis 1932 et, à l'exception d'une entente de cinq pour la période allant de 1976 à 1981, les autres ententes couvraient des périodes de dix ans. L'entente actuelle a débuté le 1er avril 1981 et arrive à terme le 31 mars 1991. Elle comprend une clause de renouvellement à partir de cette date. En vertu de cette entente, la province doit prendre à sa charge un certain pourcentage des frais occasionnés par les services de police provinciaux assurés par la GRC. Au cours de la première année de l'entente actuelle, le Nouveau-Brunswick devait défrayer jusqu'à 56 p. 100 du coût, avec une augmentation de un pour cent par an jusqu'au 1er avril 1986, date à laquelle l'augmentation passait à 2 p. 100 par an jusqu'à un maximum de 70 p. 100 pour la dernière année, soit en 1990-1991.

La gestion interne du corps de police, notamment l'administration et l'application des règles professionnelles de maintien de l'ordre demeurent sous la surveillance du gouvernement fédéral, bien que le commandant agisse sous la direction du Solliciteur général de la province en ce qui a trait à l'administration de la justice provinciale. Les objectifs, les priorités et les buts de ces services policieres sont établis ou approuvés par le Solliciteur général et mis en oeuvre par le commandant. Ce dernier a également l'obligation de fournir au Solliciteur général les renseignements que possède le corps de police concernant les fonctions des services de police provinciaux qui ont un effet sur l'administration de la justice dans la province.

La principale composante de l'administration du contrat conclu avec la GRC consiste à administrer et à contrôler son financement. La compétence territoriale de la GRC s'étend sur l'ensemble des régions non constituées en municipalités qui ne sont pas desservies par un corps de police municipal ou régional.

Dans le cadre de cette entente sur les services de police, la GRC est chargée des services de police dans 67 régions non constituées en municipalités qui comptent 2 500 habitants ou moins chacune. Le taux de recouvrement de la province à partir des villes et des villages s'élève à 83 $ par habitant pour l'année civile 1991.

Une entente séparée a été négociée au cours de l'année 1988 avec le gouvernement du Canada afin que la GRC assume de nouveau les fonctions relatives au maintien de la sécurité routière et ce, à partir du 1er février 1989. Il

agreement ending in 1991 concurrent with the general policing agreement.

The present provincial establishment of the R.C.M.P. is 431 members.

Co-ordination of R.C.M.P. Services to Municipal Police Forces

The Solicitor General has approved, in accordance with the provincial/federal agreement for R.C.M.P. services in the province, the provision of certain services by the R.C.M.P. to assist municipal police forces.

The following R.C.M.P. services are available to all municipal police forces on a cost recovery basis: polygraph, police dog, helicopter, underwater recovery, emergency response team, and tactical troop. In addition, investigative services are provided in difficult cases where it is preferable that the investigation be conducted by an outside police agency (for example, investigations regarding criminal allegations involving police officers).

R.C.M.P. services are also available to small municipalities on a cost recovery basis in respect of commercial crime investigation, general investigation of major crimes and fingerprinting and other identification services. In exceptional cases, these services are also provided to larger municipal forces.

Municipal Policing Branch

The Municipal Policing Branch, headed by the Assistant Director of Policing Services, is responsible for a number of activities including: liaising with the New Brunswick Chiefs of Police Association, the Atlantic Chiefs of Police Association, and the Canadian Chiefs of Police Association; co-ordinating and participating in various committees, such as Policing Standards, Police Act Amendments, and the Discipline Code.

In addition to the above, the Municipal Policing Branch is responsible for Police Training Co-ordination, Operational Audits and the Municipal Police Assistance Fund.

Police Training Co-ordination

The Policing Services Division is responsible for the co-ordination of all municipal police force training with

s'agit d'une entente de deux ans qui prend fin en 1991 en même temps que l'entente générale sur les services de police.

L'effectif provincial de la GRC s'élève actuellement à 431 membres.

Coordination des services de la GRC aux corps de police municipaux

Le Solliciteur général a approuvé, conformément à l'entente provinciale-fédérale sur les services de la GRC dans la province, la prestation d'un certain nombre de services dans le but d'assister les corps de police municipaux.

Les services suivants sont offerts par la GRC à tous les corps de police municipaux sur une base de recouvrement des frais : polygraphes, chiens policiers, hélicoptères, services de plongée, équipes d'intervention d'urgence et troupes anti-émeutes. De plus, des services d'investigation sont assurés dans les cas difficiles où il est préférable que l'enquête soit menée par une agence policière extérieure, comme par exemple, les allégations criminelles contre des agents de police.

En ce qui a trait aux enquêtes sur les fraudes commerciales, aux enquêtes générales sur les crimes majeurs, à l'identification des empreintes digitales et autres services d'identification, les petites municipalités peuvent également disposer des services de la GRC aux mêmes conditions. Dans des cas exceptionnels, ces services sont également offerts aux corps de police municipaux plus importants.

Direction des services de police municipaux

La Direction des services de police municipaux relève du directeur adjoint des services de police. Elle est chargée de plusieurs activités, dont la liaison avec l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, l'Association des chefs de police de l'Atlantique, et l'Association canadienne des chefs de police; la participation à plusieurs comités et la coordination de ces comités, comme les normes des services de police, les modifications apportées à la *Loi sur la police* et le Code de discipline.

De plus, la direction est responsable de la coordination de la formation policière, des vérifications opérationnelles et du fonds d'aide aux services de police municipaux.

Coordination de la formation policière

La Division des services de police est chargée de coordonner l'ensemble de la formation destinée aux corps

the Atlantic Police Academy and the Canadian Police College.

To encourage in-service training of police officers, the Department of the Solicitor General will pay the cost of approved courses. For those officers in training, accommodations and meals may be funded through the Municipal Police Assistance Fund.

The Policing Services Division provides for/or participates in various types of training. Seminars are conducted to acquaint police officers with new legislation and procedures that have an impact on their everyday activities. The newly proclaimed Provincial Offences Procedure Act and its ticket procedure was regionally delivered to all Municipal and R.C.M. Police within the Province. In addition, an active role was persued in the planning of the Provincial Symposium on Woman Abuse and the Criminal Justice Systems as well as in the development and distribution of the Woman Abuse Protocols.

Policing Services Division is actively participating in several interdepartmental initiatives which is ongoing, namely the Committee on Family Violence and the Committee to develop a statistical system to track incidents of woman abuse reported to police agencies. Others include early childhood services and services for Seniors/Elder Abuse.

Operational Audits

The Policing Services Division is responsible for conducting audits of municipal police departments. This is a service that was previously provided to municipalities by the New Brunswick Police Commission. Audits of individual police forces are conducted approximately every 2 years to promote efficient police services and the development of effective and professional policing. A total of 6 audits were conducted during the year.

Municipal Police Assistance Fund

The Municipal Police Assistance Fund was established in 1986 to enhance the quality of municipal policing in the province. The fund is comprised of 25 percent of provincial statute and *Criminal Code* revenue generated by municipal police forces and is utilized to provide assistance for special police needs not available through normal funding sources. Particular attention is given to augmenting smaller municipal forces and upgrading the level of policing in the province. Municipalities that have their own local police force or have directly contracted with

de police municipaux, de concert avec l'Académie de police de l'Atlantique et le Collège canadien de police.

Afin d'encourager la formation interne des agents de police, le ministère du Solliciteur général assumera les frais des cours approuvés. De plus, les frais d'hébergement, de voyage et de remplacement des agents en cours de formation peuvent être financés par le biais du fonds d'aide aux services de police municipaux.

La division offre différents cours auxquels participent les employés. Des séminaires sont offerts pour renseigner les agents de police sur les nouvelles lois et procédures qui ont des conséquences sur leurs activités quotidiennes. Ainsi, la nouvelle adoptée *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* et sa procédure relative aux contraventions ont été distribuées régionalement à tous les corps de police municipaux et de la GRC. De plus, la division a continué à jouer un rôle actif dans la planification du Symposium provincial sur le thème des femmes victimes de mauvais traitements et le système de justice criminelle, ainsi que dans l'élaboration et la distribution des Protocoles sur la violence faite aux femmes.

La Division des services de police participe aussi activement à plusieurs projets interministériels, dont le comité sur la violence familiale et le comité chargé de la conception d'un appareil statistique sur les cas de violence faite aux femmes rapportés aux services de police. D'autres comités portent sur les services à l'enfance et les services pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Vérifications opérationnelles

La Division des services de police est chargée des vérifications opérationnelles des services de police municipaux. Il s'agit d'un nouveau service qui était auparavant offert aux municipalités par la Commission de police du Nouveau-Brunswick. La vérification des différents corps policiers est effectuée environ une fois tous les deux ans dans le but de promouvoir des services de police efficaces ainsi que la prestation de services professionnels. En 1990-1991, six vérifications ont été effectuées.

Fonds d'aide aux services de police municipaux

Ce fonds a été établi en 1986 dans le but d'améliorer la qualité des services de police des municipalités. Cette source de financement représente un montant équivalant à 25 p. 100 des revenus touchés par les corps de police municipaux en vertu des lois provinciales et du *Code criminel* et sert à aider les services policiers qui ne sont pas admissibles aux sources de financement ordinaires de la province. Une attention particulière est accordée à l'augmentation des effectifs policiers des municipalités plus modestes et à l'amélioration des services de police de la province. Les municipalités qui se sont dotées d'un corps

the R.C.M.P. to provide municipal policing are eligible to receive funding for enhancement of policing in their area.

The Department of the Solicitor General has overall responsibility for the administration of the Municipal Police Assistance Fund and discharges this responsibility through an Advisory Committee and a Municipal Policing Services Co-ordinator.

The Municipal Policing Services Co-ordinator is responsible for the day-to-day administrative operations of the Fund, including identifying the needs and requirements of municipal police forces, screening and processing submissions for funding and co-ordinating the policies and procedures which govern the funding process.

The Advisory Committee is composed of the Chairman, who is the Executive Director of Policing Services, and 3 other members who represent the Provincial/Municipal Council, the New Brunswick Chiefs of Police Association, and the Department of Municipal Affairs. The principal responsibility of the Committee is to advise the Solicitor General on priorities for the use of the Fund.

Municipal Police Departments make application to the fund outlining proposed projects. The Solicitor General has final approval over the disbursement of funds.

During the year, 32 projects were approved by the Municipal Police Assistance Fund. Examples of projects that were funded include the Police Operational Reporting System (Consultant, salaries, software, hardware, maintenance contract), Comprehensive Policing Study, Training Courses, Purchase of equipment for smaller Municipal Police Forces, partial funding for the Crime Stoppers Program and for police training at the Atlantic Police Academy.

Inspections

The mandate of Inspections is to provide for the protection of the public interest with respect to salvage dealers, private investigators, and the security services industry.

The Executive Director of Policing Services is responsible for the administration and supervision of enforcement procedures of the *Salvage Dealers Licensing Act*, and the *Private Investigators and Security Services Act*. There are inspectors located at regional offices in Saint John, Moncton, Bathurst, and Fredericton.

de police propre ou qui ont conclu un contrat directement avec la GRC pour la prestation de services policiers peuvent recevoir des fonds pour l'amélioration des services policiers de leur région.

Le ministère du Solliciteur général est responsable de l'administration générale du fonds et s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire d'un comité consultatif et d'un coordonnateur des services de police municipaux.

Le coordonnateur est responsable de la gestion quotidienne du fonds, de l'identification des besoins des services de police municipaux, de la sélection et du traitement des demandes de subvention ainsi que de la coordination des modalités de financement.

Le comité se compose d'un président, soit le directeur général des services de police, et de trois autres membres qui représentent le Conseil provincial-municipal, l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick ainsi que le ministère des Affaires municipales. Sa fonction principale est de conseiller le Solliciteur général sur les secteurs prioritaires à financer.

Les demandes de subvention soumises par les services de police municipaux doivent comporter une description des projets envisagés. Il revient au Solliciteur général d'approuver en dernier lieu l'attribution de ces subventions.

En 1990-1991, 32 projets ont été approuvés par le fonds d'aide aux services de police municipaux. Des exemples de projets subventionnés sont : le système de rapport des activités de la police (conseillers, salaires, logiciels, matériel informatique, contrats d'entretien), l'étude globale des services de police, les cours de formation, l'achat d'équipement pour les services de police municipaux plus modestes, la subvention partielle du programme Échec au crime et la formation policière à l'Académie de police de l'Atlantique.

Inspections

La Section des inspections doit veiller à protéger l'intérêt public pour ce qui est des brocanteurs, des détectives privés ainsi que de l'industrie des services de sécurité.

Le directeur général des Services de police s'occupe de l'application de la *Loi sur les licences de brocanteurs* et de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*. Il surveille également les mesures d'exécution prévues par ces lois. Des inspecteurs sont présents dans les bureaux régionaux de Saint John, Moncton, Bathurst et Fredericton.

Principal activities of Inspections include the inspection of salvage dealers, and firearms and ammunition dealers in the province; the enforcement of regulations pertaining to agents and agencies licensed under the *Private Investigators and Security Services Act.*

There were 61 licenses issued to salvage dealers, 86 licenses issued to security service agencies, and 1,695 security services licenses (including security guards, private investigators, security consultants and burglar alarm agents) issued during the year.

In addition, Inspections processed 150 New Brunswick recruit applications to the Atlantic Police Academy.

Gun Control

The mandate of Gun Control is to administer firearms legislation involving the sale and control of firearms and ammunition in the province.

The Chief Provincial Firearms Officer is responsible to the Executive Director of Policing Services for the day-to-day administration of the Gun Control Program as outlined in the *Criminal Code.* This involves the control of purchase and sale of all firearms in the province; the processing of firearms and/or ammunition dealers' applications for licences; and the issuing of firearms acquisition certificates.

Operationally, the New Brunswick firearms administration is unique in Canada in that the processing of all applications is centralized at the office of the Chief Provincial Firearms Officer.

During the year, there were 289 licensed firearms dealers and 298 licensed ammunition dealers in the province. 7,379 certificates were issued by the Chief Provincial Firearms Officer for firearms acquisition.

Commercial Vehicle Enforcement

The mandate of the Commercial Vehicle Enforcement Branch is to provide a unified approach to commercial vehicle enforcement in New Brunswick; to reduce highway damage caused by overweight vehicles; and to enhance public safety on provincial highways.

Prior to disbandment of the New Brunswick Highway Patrol (NBHP) in January 1989, commercial vehicle weight enforcement was the responsibility of the

La Section des inspections a pour fonctions principales d'inspecter les commerces des brocanteurs et des commerçants d'armes à feu et de munitions de la province, puis d'appliquer les règlements concernant les agents et les agences titulaires d'une licence en vertu de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité.*

Au cours de l'année, 61 licences ont été délivrées à des brocanteurs, 86 licences à des agences de sécurité et plus de 1 695 licences de services de sécurité ont été délivrées à des gardiens, des détectives privés, des conseillers en sécurité et des agents de protection contre le vol.

La section a en outre traité 150 demandes d'admission à l'Académie de police de l'Atlantique.

Réglementation des armes à feu

Cette section est chargée de l'application des lois sur les armes à feu, dont l'acquisition et la vente d'armes à feu et de munitions dans la province.

Le chef provincial des préposés aux armes à feu doit répondre au directeur général des services de police de l'administration quotidienne du programme de réglementation des armes à feu, tel que décrit dans le *Code criminel.* Il lui incombe également de surveiller l'achat et la vente de toutes les armes à feu dans la province; de traiter les demandes de licence soumises par les commerçants d'armes à feu et de munitions et, enfin, de délivrer les autorisations d'armes à feu.

Sur le plan opérationnel, le programme de réglementation des armes à feu du Nouveau-Brunswick est unique en son genre au Canada, en ce sens que toutes les demandes sont étudiées au bureau du chef provincial des préposés aux armes à feu.

En 1990-1991, la province comptait 289 commerçants d'armes à feu et 298 commerçants de munitions détenteurs d'une licence. Le chef provincial des préposés aux armes à feu a délivré 7 379 autorisations d'acquisition d'armes à feu.

Application des lois sur les véhicules utilitaires

La Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires est chargée de fournir une approche uniforme à l'application des lois, de réduire les dommages causés aux routes par des véhicules dont le poids excède la limite permise, et d'améliorer la sécurité publique sur les routes provinciales.

Avant le démantèlement de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick (PRNB) en janvier 1989, l'application des lois sur le poids des véhicules utilitaires relevait du

Department of Transportation through the operation of six stationary weigh scales and by funding five NBHP two-person mobile weigh scales units.

In early 1989 the Government of New Brunswick approved the establishment of the Branch within the Policing Services Division of the Department of the Solicitor General. This included the transfer of positions and budget from the Department of Transportation to the Solicitor General for a mobile scales component of the Commercial Vehicle Enforcement Branch.

The Branch presently consists of a mobile weight component and a permanent weigh scale component. A national safety code component was transferred from the Department of Transportation on April 1, 1990.

The Branch is under the direction of a Provincial Director who reports to the Executive Director of Policing Services. The Branch employs 75 enforcement officers. These officers have peace officer status for the purpose of enforcement of the Provincial statutes for which they are responsible. Restrictions upon their enforcement activities are regulated by policy and procedural directives.

All policy, regulatory and administrative responsibilities including the setting of closed/ restricted road regulations, vehicle weight and size limits, equipment regulations, use of special permits and the National Safety Code program management remains the responsibility of the Department of Transportation.

The enforcement carried out by the stationary scales units, supplemented by the enforcement techniques of the mobile scales units contribute to the attainment of the following objectives of the Commercial Vehicle Enforcement Branch:

- applying enforcement uniformly to commercial vehicles traveling the Trans Canada Highway, numbered highways and secondary roads;
- reducing highway damage caused by overweight trucks through enforcement by the stationary scales units and through the utilization of portable scales by the mobile scales units; and
- enhancing public safety by strict enforcement with emphasis placed on insecure loads, oversize and unsafe vehicles.

During the year, the combined activity of the stationary and mobile units was 628,685 vehicles weighed, 9,760 permits issued, 4,160 warnings issued and 16,669 charges laid.

ministère des Transports qui utilisait six bascules fixes et qui subventionnait cinq unités mobiles de deux personnes de la PRNB.

Au début de l'année 1989, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé la création de la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires au sein de la Division des services de police du ministère du Solliciteur général, et les personnes chargées de faire fonctionner les bascules mobiles ont été mutées à la nouvelle direction. Par ailleurs, le budget alloué au fonctionnement des bascules est passé au ministère du Solliciteur général.

La direction exploite actuellement cinq bascules mobiles et une bascule fixe. Par ailleurs, une section du Code national de sécurité a été transférée à la direction par le ministère des Transports le 1er avril 1990.

La Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires relève d'un directeur provincial qui doit répondre au directeur général des services de police. Elle emploie 75 agents chargés de l'application des lois provinciales sur les véhicules utilitaires. Ces agents ont un statut d'agents de la paix. Des modalités réglementent les restrictions portant sur l'application de lois par ces agents.

Toutes les responsabilités en ce qui a trait aux politiques, aux règlements et à l'administration, dont les règlements sur les routes fermées ou à accès limité, la limitation de poids et de dimension, les règlements quant à l'équipement, l'utilisation de permis spéciaux et l'application du Code national de sécurité relèvent toujours du ministère des Transports.

L'application des lois par les unités fixes et les techniques utilisées par les unités mobiles permettent à la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires d'atteindre ses objectifs. En effet, ces unités:

- appliquent les lois de façon uniforme aux véhicules utilitaires circulant sur la Transcanadienne, les routes provinciales et les chemins secondaires;
- réduisent les dommages causés aux routes grâce aux unités fixes et aux bascules des unités mobiles qui décèlent les poids excédentaires;
- améliorent la sécurité publique par l'application stricte des lois surtout en ce qui a trait aux chargements dangereux, aux véhicules dangereux et aux véhicules dont le poids excède la limite permise.

Au cours de l'année, l'activité globale des unités fixes et des unités mobiles s'établissait comme suit : 628 685 véhicules pesés, 9 760 permis délivrées, 4 160 avertissements servis et 16 669 accusations portées.

Sheriff/Coroner Division
Division des shérifs-coroners
1990-1991

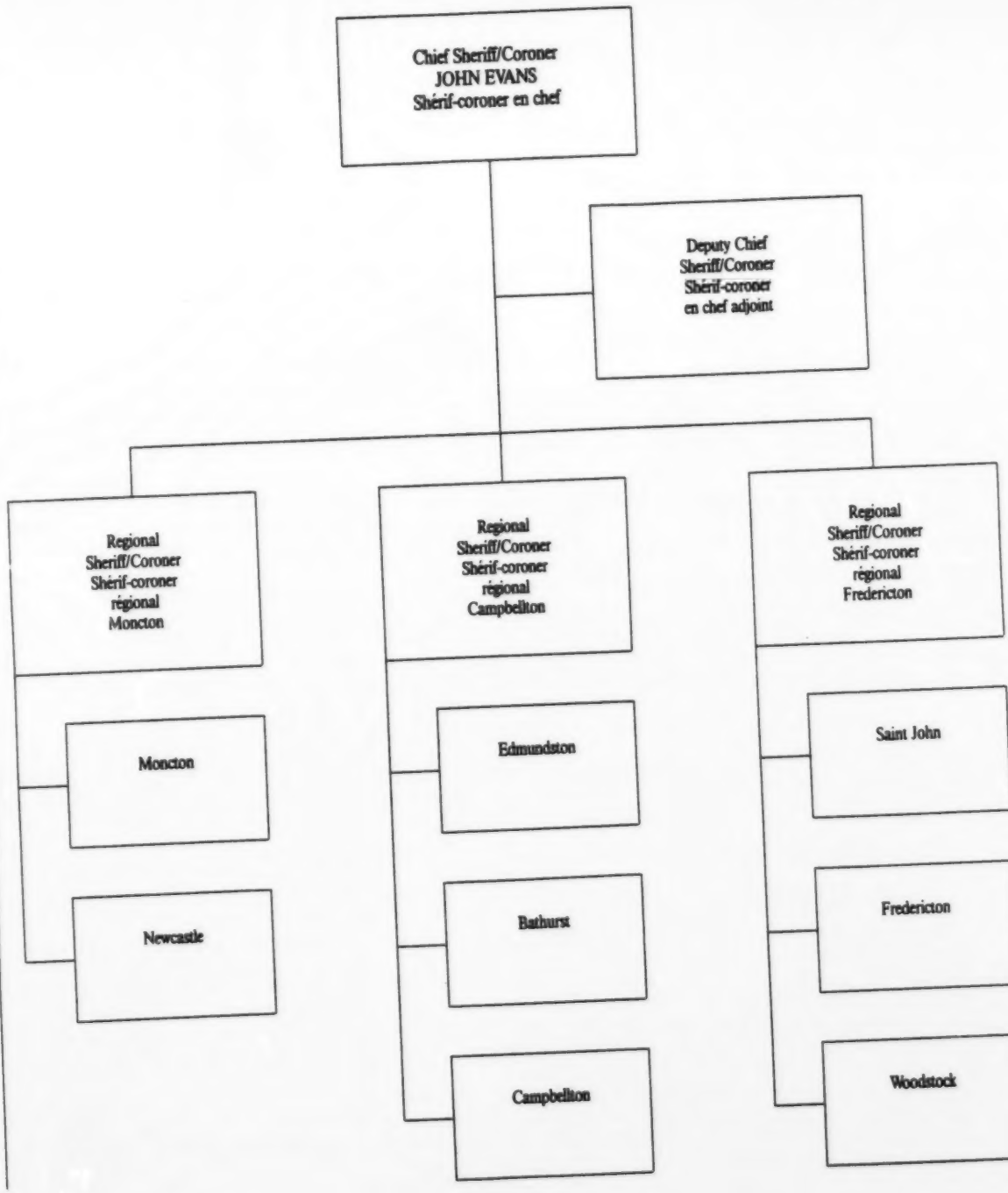

Sheriff/Coroner Division

General

This operational division is headed by the Chief Sheriff/Coroner with a Deputy Chief Sheriff/Coroner.

The mandate of the Sheriff/Coroner Division is to provide for the orderly operation of certain aspects of the Justice System, and to provide a means for the investigation of sudden and unexpected deaths in the province.

It should be noted that New Brunswick is the only jurisdiction in Canada in which sheriff and coroner functions are combined in one organization for administrative and operational purposes.

The Office of the Chief Sheriff/Coroner is located in Fredericton with a Sheriff/Coroner office in each of the 8 judicial districts in the province. Each Sheriff/Coroner office is headed by a sheriff assisted by deputy sheriffs. In addition, the Sheriff/Coroner Division is divided into 3 administrative regions, each supervised by a Regional Sheriff/Coroner. Each region consists of 2 or more judicial districts.

All sheriffs and deputy sheriffs are *ex officio* coroners although not all are assigned to do coroner work; there are also 10 lay coroners, one of whom is a medical practitioner, who act on a nominal fee for service basis in rural areas of the province.

The Sheriff/Coroner Division delivery system presently consists of the Office of the Chief Sheriff/Coroner, Sheriff Services and Coroner Services.

Office of the Chief Sheriff/Coroner

Overview

The mandate of the Office of the Chief Sheriff/Coroner is to ensure that the statutory and departmental obligations of both the sheriff and the coroner are discharged by the provision of overall operational management and direction of sheriff/coroner services throughout the province.

In addition, the following services and programs are the specific responsibility of the Office of the Chief Sheriff/Coroner:

- Coroner Records
- Vehicle Management
- Staff Training

Division des shérifs-coroners

Généralités

La division relève du shérif-coroner en chef, assisté d'un shérif-coroner en chef adjoint.

La Division des shérifs-coroners est chargée d'assurer l'administration ordonnée de certains aspects du système judiciaire et de fournir les moyens de mener des investigations sur les décès soudains et inattendus.

À titre d'information préalable, il faudrait noter que le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada à associer les fonctions de shérif et de coroner à des fins administratives et opérationnelles.

Le bureau central du shérif-coroner en chef se trouve à Fredericton et les autres bureaux sont situés dans chacun des huit districts de la province. Ces dernier relèvent chacun d'un shérif, assisté de shérifs adjoints. Par ailleurs, la Division des shérifs-coroners se divise en trois régions administratives dont chacune relève d'un shérif-coroner régional. Chaque région comprend deux districts ou plus.

Tous les shérifs et shérifs adjoints sont coroners d'office, biens qu'ils n'assument pas tous cette fonction. On compte aussi 10 autres coroners non juristes, dont un médecin qui offre ses services contre valeur nominale à l'acte dans les milieux ruraux de la province.

Le système de prestation des services de la Division du shérif-coroner comprend actuellement le bureau du shérif-coroner en chef, les Services des shérifs et les Services des coroners.

Bureau du shérif-coroner en chef

Vue d'ensemble

Le mandat du bureau du shérif-coroner en chef consiste à veiller à ce que les obligations statutaires et ministérielles du shérif et celles du coroner soient remplies dans le cadre de la prestation des services généraux de shérif-coroner en matière de gestion opérationnelle et d'administration partout dans la province.

De plus, les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement du bureau du shérif-coroner en chef :

- Dossiers du coroner
- Gestion du parc automobile
- Formation du personnel

Coroner Records

All records of coroner investigations and all transcripts of evidence taken at inquests are collected, reviewed and filed at the Office of the Chief Sheriff/Coroner. Accordingly, public requests for documentation pertaining to deaths investigated by coroners are handled from a central location. In addition, the information from the records is analyzed and compiled, as required by statute, in the Annual Report of the Chief Coroner which is tabled in the Legislature.

Vehicle Management

The management of vehicles used by the Sheriff/ Coroner Division is co-ordinated from the Office of the Chief Sheriff/Coroner. The 44 vehicles assigned for use are equipped with proper communication and security equipment to facilitate the different functions of the division. Use of the vehicles ranges from the transportation of individuals in custody, to the investigation of sudden and unexpected death, to the service of documents and the execution of orders in the court process.

Staff Training

During the year, the division held two training sessions. These one week courses focused on death scene examination, police/coroner roles, forensic pathology, toxicology, and a coroners manual. Candidates prepared for and participated in a mock inquest.

In addition, most sheriffs and some senior deputies attended courses on management offered by Board of Management. Also, all secretarial support staff attended a two day workshop on career development.

Sheriff Services

The mandate of Sheriff Services is to provide a system for the service of documents, the execution of court orders in civil matters, the discharge of specific statutory duties, the transportation of individuals in custody, and the provision of court security for the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal.

The following services and programs are the specific responsibility of the Sheriff Services:

- Support for the Justice System
- Transportation of Individuals in Custody

Dossiers du coroner

Les documents sur les enquêtes du coroner ainsi que les transcriptions de la preuve effectuées au cours des enquêtes sont tous rassemblés, examinés et classés au bureau du shérif-coroner en chef. De même, les demandes publiques de renseignements concernant les décès qui ont fait l'objet d'une investigation effectuée par le coroner sont traitées à partir d'un lieu central. En outre, les renseignements que contiennent ces documents sont analysés et compilés, tel que la loi l'exige, dans le rapport annuel du coroner en chef, qui est déposé à l'Assemblée législative.

Gestion du parc automobile

Le bureau du shérif-coroner en chef est chargé de coordonner la gestion des véhicules utilisés par la Division des shérifs-coroners. En effet, les cinquante véhicules qui lui sont attribués sont dotés de moyens de communication et d'équipement de sécurité afin de permettre à la Division de s'acquitter de ses différentes fonctions sans difficulté. Ces véhicules peuvent servir à des fins diverses : transport des personnes en état d'arrestation, investigations des morts subites, signification des documents et exécution des ordonnances au cours du processus judiciaire.

Formation du personnel

La division a organisé deux séances de formation au cours de l'année. Ces cours d'une semaine ont porté sur les examens sur les lieux du décès, le rôle des agents de police et des coroners, la pathologie médico-légale, la toxicologie, ainsi que sur un manuel à l'intention des coroners. Les participants y ont également mis sur pied une enquête simulée.

De plus, la plupart des shérifs et quelques shérifs adjoints senior ont assisté à des cours sur la gestion offert par le Conseil de gestion. Le personnel de soutien en secrétariat a également participé à deux jours d'ateliers sur la promotion professionnelle.

Services des shérifs

Le bureau du shérif a pour fonction d'assurer les services suivants : la signification de documents de procédure civile; l'exécution des ordonnances judiciaires; l'accomplissement de fonctions statutaires particulières; le transport des personnes en état d'arrestation et le maintien de la sécurité à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel.

Les services et les programmes suivants relèvent plus particulièrement de ce bureau:

- Services de soutien au système judiciaire
- Transport des détenus

Support for the Justice System

In addition to having specific statutory duties or restrictions imposed by 43 Acts of the Province of New Brunswick and 15 Acts of the Parliament of Canada, sheriffs interpret and apply an extensive range of provincial and federal statutes and regulations. Many of the statutory responsibilities are essential services which must be provided to enable the Justice System to operate in an orderly manner. Some of the major activities are described below:

Service of Documents and Enforcement of Court Orders

Sheriff Services is responsible under the *Rules of Court*, the *Memorials and Executions Act*, the *Creditor's Relief Act*, and numerous other provincial and federal Acts for the service of legal documents and enforcement of all court orders in civil matters. The clients for this service are the legal community, courts and judges, and various governmental departments, especially the Department of Finance in respect of the enforcement of tax certificates.

During the year, 7,800 documents (notice of action, summons, etc.) were served by Sheriff Services. In addition, 2,605 orders for seizure and sale (provincial government, private litigation, and Worker's Compensation) with a total face value of $26,357,476 were received and processed.

Jury Management

The sheriff in each Judicial District is responsible for the summonsing of prospective jurors for all jury trials in the province. Every 4 years, the Clerk of the Court and the sheriff select at random from the most recent voting list the names from 4,000 to 6,000 individuals as prospective jurors for jury trials in that Judicial District. From this list, panels of 60 or more are summoned to attend for any given trial of which 12 jurors will be selected. Sheriff Services is also responsible for the administrative requirements of the jurors and their security during a trial.

In the year under review, there were 169 jury trials scheduled in the Court of Queen's Bench.

Court Security

Since April, 1984 Sheriff Services has been assigned responsibility for security of the courts and the safety of all persons therein in the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal. While the mandate does

Services de soutien au système judiciaire

En plus de remplir des fonctions statutaires particulières imposées par 43 lois provinciales et 15 lois du Parlement canadien, les shérifs doivent interpréter et appliquer de nombreuses lois provinciales et fédérales ainsi que de nombreux règlements. Nombre de ces responsabilités représentent des services indispensables qui doivent être fournis pour assurer l'administration ordonnée du système judiciaire. Quelques-unes des activités les plus importantes sont décrites ci-dessous:

Signification de documents et application des ordonnances judiciaires

En vertu des *Règles de procédure*, de la *Loi sur les extraits de jugement et les exécutions*, de la *Loi sur le désintéressement des créanciers* et des nombreuses autres lois provinciales et fédérales, le shérif est responsable de la signification des documents légaux et de l'application de toutes les ordonnances judiciaires en matière civile. Les clients de ce service sont : la communauté juridique, les tribunaux et les juges ainsi que les divers ministères gouvernementaux, en particulier le ministère des Finances en ce qui concerne l'application des certificats d'impôt.

Au cours de l'année, le bureau du shérif a signifié 7 800 documents (avis, assignations, etc.). Il a, en outre, perçu et traité 2 605 ordonnances de saisie et de vente (gouvernement provincial, litiges privés, indemnisations des accidents du travail) d'une valeur nominale s'élevant à 26 357 476 $.

Administration du jury

Le shérif de chaque district est chargé d'assigner les jurés à tous les procès avec jury de la province. Tous les quatre ans, le greffier de la Cour et le shérif sélectionnent au hasard, à partir de la liste électorale la plus récente, les noms de 4 000 à 6 000 personnes comme jurés possibles pour les procès qui se dérouleront avec jury dans leur district. De cette liste sont tirées d'autres listes de 60 personnes ou plus qui recevront une assignation à comparaître à un procès donné, et 12 jurés seront choisis parmi ces derniers. Le bureau du shérif veille également à ce que les jurés se conforment aux exigences administratives et assure leur sécurité pendant le procès.

Au cours de l'année à l'étude, 169 procès avec jury se sont déroulés à la Cour du Banc de la Reine, division de première instance.

Maintien de la sécurité à la Cour

Depuis avril 1984, le bureau du shérif est chargé du maintien de la sécurité des salles d'audience ainsi que de la protection de toutes les personnes présentes à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel. Alors que son

not extend to providing courtroom security in the Provincial Court, Sheriff Services has provided security in exceptional cases where a particular security threat was identified.

Transportation of Individuals in Custody

This responsibility includes the transportation of young offenders in custody, adult prisoners from the courts to institutions, all inter-institutional transfers and the transportation of mental patients. The clients for this service are the courts, all police agencies, Correctional Services, the Federal Solicitor General, and the Department of Health and Community Services.

During the year, 9,507 prisoners and 663 mental patients were transported a total distance of 1,042,410 kilometres.

Coroner Services

The mandate of Coroner Services is to provide a system to investigate all sudden and unexpected deaths in the province and to hold inquests where necessary.

The following services and programs are the specific responsibility of Coroner Services:

- Investigations
- Inquests

Investigations

In general, the coroner must be notified of the death of a person unless the death occurs as expected of disease or sickness while under the treatment of a duly qualified medical practitioner. Coroner Services investigates from 35 to 40 percent of approximately 5,500 yearly deaths in the province.

It is the duty of the coroner to determine for each reported death the identity of the deceased and the facts as to how, when, where and by what means the individual died. Coroner Services, therefore, is a vital part of law enforcement in initially determining whether reported deaths are due to natural causes, accident, suicide or homicide. A high percentage of the investigated deaths are determined to be from natural causes.

mandat ne prévoit pas le maintien de la sécurité à la Cour provinciale, le bureau du shérif a été appelé à y assurer la sécurité dans des cas exceptionnnels où une menace précise à la sécurité avait été identifiée.

Transport des personnes en état d'arrestation

Cette responsabilité comprend le transport des jeunes contrevenants en état d'arrestation, celui des détenus adultes transportés de la Cour à un établissement, tous les transferts inter-établissements ainsi que le transport des personnes atteintes de déficience mentale. Les clients de ce service sont les suivants : les tribunaux, toutes les agences de police, les services correctionnels, le Solliciteur général du Canada, ainsi que le ministère de la Santé et des Services communautaires.

Au cours de l'année, 9 507 détenus et 663 personnes atteintes de déficience mentale ont été transportés sur une distance de 1 042 410 kilomètres en tout.

Services des coroners

Les Services des coroners ont pour mandat d'assurer une structure qui permette d'effectuer des investigations sur des morts subites survenues dans la province ainsi que des enquêtes judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécesaires.

Les services et programmes suivants relèvent plus particulièrement des Services des coroners :

- Investigations
- Enquêtes judiciaires

Investigations

Il faut, en général, signaler le décès d'une personne au coroner, à moins que le décès ne se soit produit de manière prévisible, à la suite d'une maladie ou d'un malaise survenu au cours d'un traitement dispensé par un médecin diplômé. Les Services des coroners ont mené des investigations sur 35 à 40 p. 100 environ des 5 500 décès annuels de la province.

Pour chaque décès signalé, le coroner a le devoir d'établir l'identité de la persone décédée ainsi que les faits qui rendent compte du décès, à savoir le moment et le lieu du décès, à la suite de quoi et comment. Le bureau du coroner joue donc un rôle essentiel dans l'application des lois en établissant au départ la cause des décès signalés, soit une cause naturelle, un accident, un suicide ou un homicide. Des causes naturelles ont été établies dans une proportion élevée des décès qui avaient fait l'objet d'une investigation.

For investigative purposes Coroner Services has available on request the services of the Royal Canadian Mounted Police (including the facilities of the Forensic Laboratory in Sackville) and municipal police acting within their respective jurisdictions. Since a number of reported deaths involve elements of criminality, the investigations may be a combined coroner and police responsibility requiring a close liaison between the two agencies.

The services of pathologists located at Regional Laboratories situated at Fredericton, Saint John, Moncton, Campbellton, Bathurst, Edmundston and Woodstock are available to Coroner Services as well as the services of the Provincial Toxicologist located at Saint John.

In addition, 2 pathologists located at the Regional Laboratory in Saint John have provided a centralized forensic pathology service for the Coroner Services since 1982. The identification of a death as a "Type II" case which needs the special consideration of a forensic pathologist now results in the utilization of the forensic service mentioned above. A "Type II" case requires that the body be transported to the Saint John Laboratory for the autopsy. The forensic pathologist is also available to Coroner Services and the police agency to visit the death scene, if necessary. Both pathologists acting in that capacity have for many years demonstrated their high degree of interest in forensic pathology and their proficiency as expert witnesses both at inquests and criminal trials.

In the 1990 calendar year 1,691 deaths were investigated, of which 1,339 were determined to be natural, 246 were accidental, 88 were suicide, 14 were homicide and 4 were impossible to classify. Autopsies were performed in 707 of the cases.

Inquests

Local coroners, the Chief Coroner or the Solicitor General in some circumstances, may order an inquest into a death. The holding of an inquest has the effect of drawing public attention to the many contributing causes of accidental and violent deaths. It is also an important vehicle in causing attention to be focused on situations where remedial action may be taken to prevent similar occurrences in the future. To this end, coroners have been encouraged to carefully consider all circumstances surrounding accidental and violent deaths, with a view to holding an inquest if any useful purpose will be served by doing so. It is expected that the Coroners Jury will make recommendations directed toward the avoidance of death in similar circumstances where appropriate.

Pour les fins d'une enquête, le bureau du coroner dispose, sur demande, des services de la Gendarmerie Royale du Canada (y compris les installations du laboratoire judiciaire de Sackville), et de la police municipale qui, dans chaque cas, interviennent dans leur propre sphère de compétence. Puisqu'un certain nombre des décès signalés comportent des aspects criminels, il se peut que les investigations relèvent de la conjugaison des responsabilités du coroner et de la police, ce qui exige une liaison étroite entre les deux organismes.

Les services des pathologistes des laboratoires régionaux situés à Fredericton, Saint John, Moncton, Campbellton, Bathurst, Edmundston et Woodstock ainsi que les services du toxicologue provincial qui se trouve à Saint John sont à la disposition des Services des coroners.

En outre, deux pathologistes qui se trouvent au laboratoire régional de Saint John assurent un service centralisé en matière de pathologie médicolégale pour le compte des Services des coroners depuis 1982. On fait appel à ce service lorsqu'un décès a été établi comme étant un cas de «type II», lequel doit être examiné par un pathologiste médicolégal. Un cas de «type II» exige que le corps soit transporté au laboratoire de Saint John afin de pratiquer une autopsie. Le pathologiste médico-légal est également à la disposition des Services des coroners et des services de police pour une visite sur les lieux du décès, au besoin. Les deux pathologistes qui agissent à ce titre ont manifesté pendant de nombreuses années un très haut niveau d'intérêt pour la pathologie médico-légale et démontré leur compétence comme témoins experts au cours des enquêtes et des procès criminels.

Pendant l'année civile 1990, sur les 1 691 décès qui ont fait l'objet d'une investigation, une cause naturelle a été établie pour 1 339 d'entre eux, une cause accidentelle pour 246 décès; le suicide était à l'origine de 88 décès, il y a eu 14 morts par homicide et l'origine de quatre décès n'a pu être déterminée. Une autopsie a été effectuée dans 707 cas.

Enquêtes

Dans certaines circonstances, le coroner régional, le coroner en chef ou le Solliciteur général peuvent ordonner une enquête sur un décès. La tenue de l'enquête a pour effet d'attirer l'attention du public sur les nombreuses causes possibles des décès accidentels et violents. Il s'agit également d'un moyen important pour amener le public à porter son attention sur des situations où des mesures correctives peuvent être prises pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent. À cette fin, les coroners sont incités à tenir soigneusement compte de toutes les circonstances entourant les décès accidentels et violents, en vue d'entreprendre une enquête, dans l'éventualité où celle-ci pourrait s'avérer utile. Il est prévu que le jury fasse, en temps opportun, des recommandations sur ce qui permettrait d'éviter une issue fatale dans des circonstances similaires.

The Chief Coroner is responsible for bringing the findings and recommendations of a Coroners Jury to the attention of appropriate persons, agencies and departments of governments. Although the Chief Coroner has no authority to compel any person or organization to implement recommendations, many are in fact implemented.

In the 1990 calendar year 13 inquests were conducted.

Further details of Coroner Services are contained in the *1990 Nineteenth Annual Report of the Chief Coroner* which was tabled in the Legislature.

Le coroner en chef doit veiller à porter les conclusions et les recommandations du jury à l'attention des personnes, des organismes et des ministères gouvernementaux compétents. Bien qu'il n'ait pas lui-même compétence pour obliger une personne ou un organisme à mettre ces recommandations en oeuvre, nombre d'entre elles sont en fait mises en pratique.

Au cours de l'année civile 1990, 13 enquêtes ont été effectuées.

Le *Dix-neuvième rapport annuel du coroner en chef de 1990*, qui a été déposé à l'Assemblée législative, renferme de plus amples renseignements sur les Services des coroners.

Appendices

Annexes

Appendix 1

Boards and Commissions

Statutory Body and Authority	Membership	Terms of Reference
New Brunswick Parole Board (Parole Act)	One Chairperson, four members appointed by Order-in-Council	To order the release on parole of any offender serving a sentence pursuant to provincial legislation and to revoke or suspend parole and re-commit paroled persons to jail for the unexpired portion of their sentence.
Atlantic Police Academy/Advisory Council (Agreement between the provinces of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland and Holland College for operation of the Atlantic Police Academy at Holland College in Charlottetown, Prince Edward Island)	Four members appointed by Lieutenant Governor-inCouncil	To advise the College on existing needs in Police officer training in the region; to advise the College on admission requirements; to make recommendations to the College on existing courses and programs, and terminating existing ones; to assist departments within the region with the professional development of their staff; and to undertake such other responsibilities within the scope of its purpose as assigned by the College.
Private Investigators and Security Services Licensing Commission (Private Investigators and Security Services Act)	One Chairperson, two members appointed by the Solicitor General.	To review licence applications, deal with complaints, and conduct hearings for the purpose of suspension or revocation of licences.
Salvage Dealers Licensing Commission (Salvage Dealers Licensing Act)	One Chairperson, two members, appointed by the Solicitor General	To review for approval all applications for salvage dealers licenses.
New Brunswick Police Commission (Police Act)	One Chairperson, one Vice Chairperson, one member on a part-time basis, appointed by Lieutenant Governor-inCouncil.	To investigate citizen complaints concerning policing and to enquire into any matter respecting policing in New Brunswick as directed by the Solicitor General.

Annexe 1

Conseils et commissions

Organismes et dispositions habilitantes	Composition	Mandat
Commission des libérations conditionnnelles du Nouveau-Brunswick (Loi sur les libérations conditionnelles)	Un président et quatre membres nommés en vertu d'un décret en conseil	Ordonner la mise en liberté conditionnelle d'un détenu purgeant une peine en application d'une loi provinciale, révoquer ou suspendre une libération conditionnelle et renvoyer un libéré conditionnel dans une prison pour la partie de sa peine non purgée.
Conseil consultatif / Académie de police de l'Atlantique (Entente entre les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et le Holland College de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), pour le fonctionnement de l'Académie de police de l'Atlantique)	Quatre membres, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil	Conseiller le collège sur les besoins de la région en matière de formation policière et sur les conditions d'admission; lui faire des recommandations sur les cours et les programmes et sur l'occasion d'en créer de nouveaux ou d'en supprimer; encourager les services de police de la région à favoriser le perfectionnement professionnel de leurs effectifs, et les aider à ce chapitre; remplir toute autre tâche dans le cadre de son mandat que lui confie le collège.
Commission des licences de détectives privés et de services de sécurité (Loi sur les détectives privés et les services de sécurité)	Un président et deux membres, nommés par le Solliciteur général	Étudier les demandes de licences, donner suite aux plaintes et tenir des audiences sur la suspension ou la révocation des licences.
Commission des licences de brocanteurs (Loi sur les licences de brocanteurs)	Un président, deux membres, nommés par le Solliciteur général	Étudier les demandes de licences de brocanteurs.
Commission de police du Nouveau-Brunswick (Loi sur la police)	Un président, un vice-président, un membre à temps partiel, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil	Se livrer à des investigations à la suite de plaintes de citoyens concernant les services de maintien de l'ordre et mener des enquêtes sur toute question portant sur ces services au Nouveau-Brunswick, selon les directives du Solliciteur général.

Appendix 2

Financial Overview

Program	Main Estimates $	Wage Settlement $	Amended Budget $000	Expenditure $	Variance (Under)/Over $
Administration Services	1,659.2	28.8	1,688.0	1,650.5	(37.5)[1]
Correctional Services	23,382.4	554.3	23,936.7	25,441.8	1,505.1[2]
Sheriff/Coroner	3,539.7	77.4	3,617.1	3,763.8	146.7[3]
Policing Services	32,315.6	35.0	32,350.6	31,493.3	(857.3)[4]
Commercial Vehicle Enforcement	2,782.3	399.3	3,181.6	2,899.9	(281.7)[5]
Total	63,679.2	1,094.8	64,774.0	65,249.3	475.3

Notes

Expenditures for the Department of the Solicitor General exceeded the approved spending level by $475,300. The following is a cursory breakdown of this overexpenditure.

(1) The underexpenditure within the Administration Division was due to the implementation of restraint measures.

(2) The major factor in the Correctional Services variance is the increased cost and number of open custody beds purchased from the Department of Health and Community Services. Also, expenditures associated with increased inmate populations were higher than expected.

(3) Within Policing Services, two factors contributed to this underexpenditure: the cost of the R.C.M.P. contract and the level of fine reimbursement to the municipalities.

(4) The variance between budget and expenditures for the Sheriff/Coroner Division is due to the increased cost associated with the transportation of inmates and mental health patients.

(5) The Commercial Vehicle Enforcement Branch of the Policing Services Division initiated a number of cost control measures, including the maintenance of vacant positions, to produce this underexpenditure.

Annexe II

Aperçu de la situation financière

Programme	Budget principal des dépenses	Règlement salarial	Budget rectifié (000 $)	Dépenses	Écart (inférieur) /supérieur
Services administratifs	1 659,2 $	28,8 $	1 688,0 $	1 650,5 $	(37,5)[1]
Services correctionnels	23 382,4	554,3	23 936,7	24 441,8	1 505,1[2]
Shérifs-coroners	3 539,7	77,4	3 617,1	3 763,8	146,7[3]
Services de police	32 315,6	35,0	32 350,6	31 493,3	(857,3)[4]
Application des lois sur les véhicules utilitaires	2 782 3	339,3	3 181,6	2 899,9	(281,7)[5]
Total	63 679,2	1 094,8	64 774,0	65 249,3	475,3

Notes

Les dépenses du ministère ont dépassé le budget principal de 475 300 $. Cet excédent est expliqué ci-dessous.

(1) La sous-utilisation de crédit de la composante Administration s'explique par la mise en oeuvre des mesures de restrictions budgétaires.

(2) Le facteur principal de l'écart pour les Services correctionnels est l'augmentation du nombre et des prix, par le ministère de la Santé et des Services communautaires, des lits pour les établissements de garde en milieu ouvert. De plus, les dépenses associées à une plus forte population de détenus ont été plus importantes que prévues.

(3) Deux facteurs ont contribué à la sous-utiiisation des crédits par les Services de police, soit le coût du contrat avec la GRC et le taux de remboursement des amendes aux municipalités.

(4) En ce qui a trait à la Division de shérifs-coroners, l'écart entre le budget et les dépenses est dû à la hausse des frais de transport des détenus et des personnes atteintes de déficience mentale.

(5) Par ailleurs, certaines mesures de contrôle des coûts, dont le maintien des postes vacants, mises en oeuvre par la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, a contribué à une sous-utilisation de crédits.